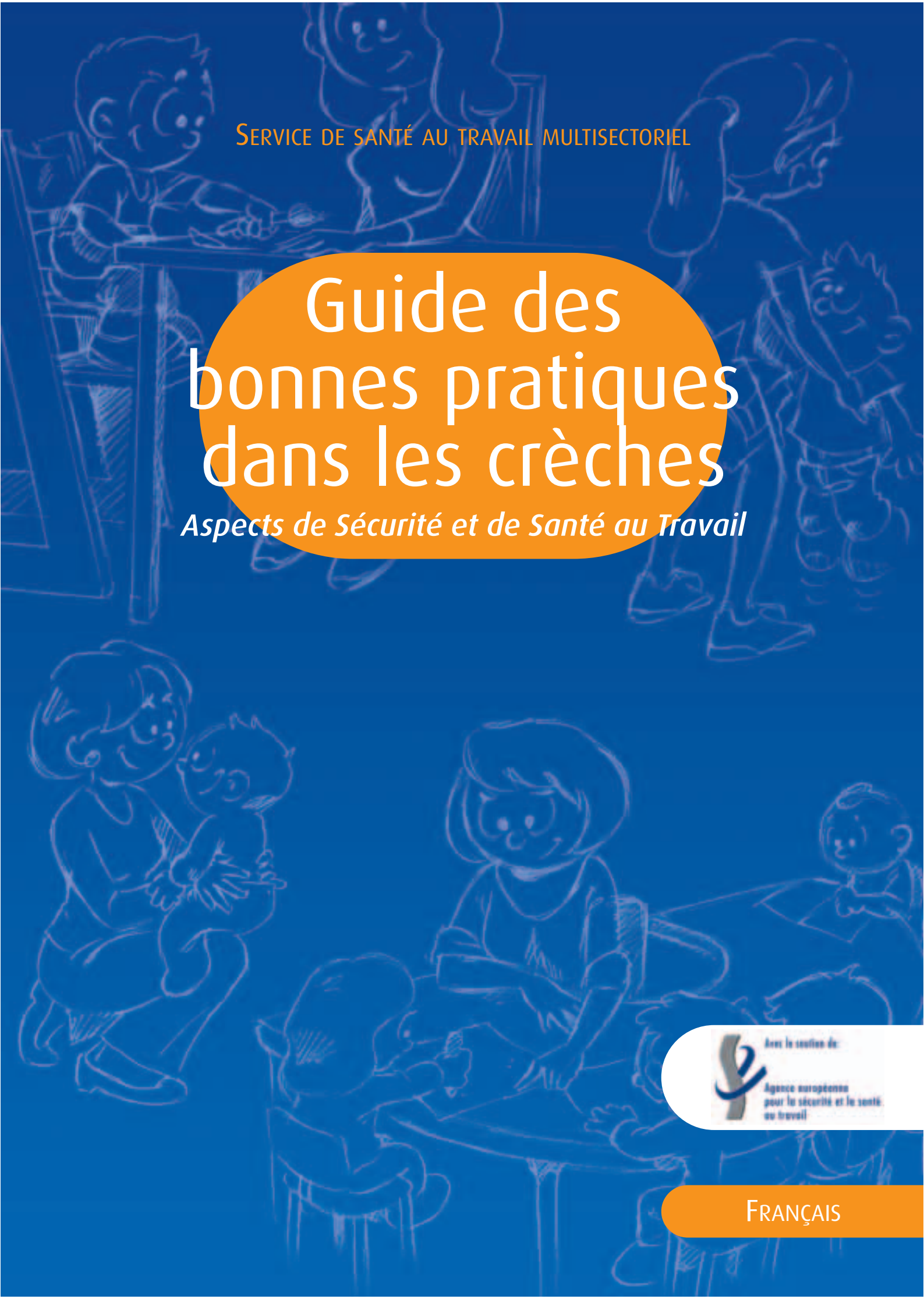


The background is a blue-toned line drawing of a nursery. It shows several children and adults. In the top left, a boy sits at a table. In the top center, a woman stands behind a counter. In the top right, a woman stands holding a child. In the bottom left, a woman sits holding a baby. In the bottom center, a woman sits at a table with a child. In the bottom right, a child sits on the floor.

SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL MULTISECTORIEL

Guide des bonnes pratiques dans les crèches

Aspects de Sécurité et de Santé au Travail



Avec le soutien de :

Agence européenne
pour la sécurité et la santé
au travail

FRANÇAIS

À L'ATTENTION DES LECTEURS

Nous tenons à attirer l'attention du lecteur sur le fait que ce guide a été publié en 2003 et qu'il peut comporter des informations qui ne sont pas forcément complètes, exhaustives, exactes ou à jour. Certains points abordés peuvent être obsolètes ou incomplets du fait de l'évolution des législations ou de la mise sur le marché de nouveaux équipements. Les rubriques particulièrement concernées sont les suivantes : législation (p.10), incendie (p.43), risques infectieux-surveillance des travailleurs (p.25), références (p.87).

Le contenu de ce guide est donné à titre indicatif. En cas de divergences entre ces textes et les références légales, seuls les documents originaux, tels qu'ils sont publiés dans la législation, sont applicables.

Le STM décline toute responsabilité pour les conséquences découlant de l'utilisation de ces informations

Le Service de Santé au Travail Multisectoriel

Nous tenons à remercier :

- ▶ l'Agence européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail qui a permis de réaliser le projet
- ▶ le Professeur Jacques Malchaire, responsable de l'Unité Hygiène et Physiologie du Travail de l'Université catholique de Louvain et ses collaborateurs pour l'expérience qu'ils ont mise à notre profit et pour les nombreux conseils prodigués tout au long de l'élaboration du guide
- ▶ le Ministère de la Famille pour sa collaboration constructive
- ▶ la société Espace Concept qui a gentiment mis à notre disposition le matériel nécessaire pour les cours dispensés aux éducateurs(trices) à l'école du dos

Enfin, nous remercions tout particulièrement les crèches qui nous ont accueillis au sein de leur structure et les éducateurs(trices) qui ont participé activement au projet en nous consacrant leur précieux temps. Le guide est né des informations qu'ils(elles) ont bien voulu nous livrer.

PRÉFACE

Il est un leurre de dire que prévenir vaut mieux que guérir. Dans cette optique, les professionnels de santé du Service de Santé au Travail Multisectoriel (STM), confrontés au quotidien à des risques sanitaires divers dans les crèches, se sont penchés sur toutes les facettes de cette problématique pour aboutir à l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques, ambitieux et unique en son genre.

L'idée qui était née à travers les nombreuses expériences vécues sur le terrain a été favorablement accueillie par l'Agence européenne de Bilbao pour la Sécurité et la Santé au Travail qui a stimulé le STM à réaliser un projet européen. Grâce aux différents acteurs, nationaux et internationaux, le feu vert pour ce projet a été donné.

Je voudrais particulièrement féliciter toute l'équipe du STM qui a participé à la réalisation du guide et je voudrais l'encourager à poursuivre ses efforts pour concourir avec l'utilisateur du guide à l'amélioration du bien-être au travail de tous(toutes) les éducateurs(trices). Cette démarche qui a été soutenue par les Ministres de la Santé, de la Famille et du Travail, rejoint d'ailleurs les objectifs du Gouvernement, soucieux de développer de nouvelles formes de prévention sur les lieux de travail, notamment par une meilleure prise en compte des risques et par des propositions et des recommandations visant à apporter ce bien-être qui sera bénéfique aussi bien à ceux qui doivent gérer la garde des enfants qu'aux enfants eux-mêmes. Au-delà de cet objectif, ce guide pourra être un outil précieux pour les formateurs des éducateurs(trices), pour les décideurs de crèches, pour les architectes et pour tous ceux qui de près ou de loin sont confrontés à la conception des lieux où les enfants sont censés pouvoir se développer dans leurs premières années de vie.

Il me tient à cœur de remercier les responsables du Ministère de la Famille pour leur apport de qualité, leur engagement et leur dynamisme. Grâce à eux, l'ouverture vers les différentes crèches a facilité une communication efficace et fructueuse. Les nombreuses suggestions et contributions du personnel des crèches ont enrichi la conception et la réalisation de ce guide et je tiens également à les remercier.

Les professionnels de santé ont essayé de s'exprimer, c'est-à-dire de passer des impressions reçues à l'expression de ce qui peut être changé, de ce qui peut-être transformé et amélioré. La mise en pratique de cet échange viendra de l'utilisateur de ce guide qui pourra amplifier ses messages, sensibiliser les acteurs sur le terrain et contribuer d'une façon positive à une autre qualité de vie sur le lieu du travail.

Dr Nicolas Rumé

Président du Comité Directeur

Service de Santé au Travail Multisectoriel

SOMMAIRE

Remerciements	2
Préface	3
Sommaire	4

Chapitre 1: "Généralités"

Introduction	9
Destination du guide	9
Objectifs	9
Comment	9
Législation	10
Définitions	11
Crèche	11
Foyer de jour	11
Personnel d'encadrement	11
Situation de travail	11
Facteurs de risque	11
Procédure	12
Facteurs de risque	13

Chapitre 2: "Facteurs de risque"

Manutention et postures	16
Risques	16
1. Apparition de douleurs lombaires (= "maux de dos")	16
2. Facteurs de risque	16
Prévention	17
1. Application	17
2. Recommandations générales	17
3. Recommandations particulières	18
Risques infectieux	22
Introduction	22
Les maladies infectieuses pouvant poser problème	22
1. Hépatite A	22
2. Hépatite B	23
3. Tuberculose	23
4. Autres maladies infectieuses	23
Prévention	24
1. Vaccination du personnel	24
2. Règles d'hygiène	26
La femme enceinte	30
Risques infectieux spécifiques à la grossesse	30
1. Rubéole	30
2. CMV	30
3. Varicelle	31
4. Erythème infectieux aigu ou "cinquième maladie"	31
Manutention et postures pénibles	31
Procédure d'écartement	31
Charge mentale	34
Définition	34
Recommandations	34
1. Organisation	34
2. Formation-information	36
3. Communication	36

Éclairage	38
Risques liés à un éclairage inadapté	38
Objectifs d'un bon éclairage	38
Recommandations	38
1. Conception	38
2. Correction	39
Bruit	40
Risques liés au bruit	40
Recommandations	40
1. Conception / aménagement	40
2. Organisation	41
Incendie	42
Éviter l'éclosion du feu	42
Éviter la propagation du feu	42
Les moyens de secours	42
1. Le système d'alarme	42
2. Les extincteurs	43
L'évacuation des personnes	43
1. La disposition des lieux	43
2. L'affichage	44
3. Le balisage de sécurité	44
4. Le plan d'évacuation	44

Chapitre 3: "Conception et aménagement"

Conception des bâtiments	46
Introduction	46
1. Participation à la conception	46
Recommandations	46
1. Recommandations générales	46
2. Recommandations spécifiques	47
Aménagement	50
Chambre	50
Salle de bain	51
Pièce principale	52
Hall d'entrée	52
Cuisine	52
Buanderie	52
Équipements, mobilier et sanitaires	54
Tables	54
1. Table à taille adulte (+/- 75 cm) et chaises hautes pour enfants	54
2. Table basse à hauteur d'enfant	55
Chaises	55
1. Chaises hautes	56
2. Chaises pour enfants	56
3. Chaises pour adultes	56
Lits d'enfants	56
1. pour les bébés	56
2. pour les plus grands	57
Tables à langer	57
Parc	58
Socles-sièges	58
Ballons-sièges	59
Sièges pour la surveillance de la sieste	59
Fauteuils pour donner le biberon	59

Chapitre 4: "Annexes"

Annexe 1: Méthode Déparis	62
Annexe 2: Procédure d'évacuation	83
Annexe 3: Exemple de Fiche Individuelle	85
Références	86

Chapitre 1

Généralités

INTRODUCTION

DESTINATION DU GUIDE

- Les membres du personnel des structures d'accueil sans hébergement pour enfants en bas-âge (0 à 4 ans) et leurs responsables
- Les personnes intervenant dans la conception, l'aménagement ou la rénovation de ces structures d'accueil (architectes...)
- Les employeurs, les personnes intervenant dans le financement des structures en ce qui concerne l'acquisition de matériel ou l'organisation de travail

OBJECTIFS

- Améliorer les conditions de travail des éducateurs(trices) afin d'augmenter
 - leur bien-être au travail en favorisant leur santé et leur sécurité
 - leur disponibilité et efficacité auprès des enfants

COMMENT

- En identifiant les facteurs de risque (c'est-à-dire les causes possibles de maladies et d'accidents dus au travail)
- En formulant des recommandations
- En apportant un outil de formation et d'information

LÉGISLATION

Au Luxembourg, le règlement grand-ducal du 20 décembre 2001 définit les conditions à remplir pour obtenir du Ministère de la Famille l'agrément gouvernemental de structure d'accueil sans hébergement pour enfants.

Ce règlement définit:

- des généralités
- les conditions pour l'obtention de l'agrément (conditions d'honorabilité, personnel, infrastructures...)
- les modalités du contrôle
- la demande d'agrément

Le texte du règlement peut être consulté dans son intégralité sur le site www.legilux.lu dans le Mémorial A n° 159 du 28 décembre 2001.

DÉFINITIONS

CRÈCHE

Selon le règlement grand-ducal du 20 décembre 2001, " est à considérer comme crèche tout service qui a pour objet l'accueil et la prise en charge éducative sans hébergement d'enfants âgés de moins de 4 ans respectivement d'enfants non encore scolarisés dans des infrastructures professionnelles ".

FOYER DE JOUR

Toujours selon le règlement grand-ducal du 20 décembre 2001, un foyer de jour est " un service qui a pour objet l'accueil et la prise en charge éducative sans hébergement d'enfants fréquentant l'éducation précoce, l'éducation préscolaire ou l'enseignement primaire dans des infrastructures professionnelles en dehors des heures de classes respectivement pendant les vacances scolaires ".

Le guide est destiné plus spécifiquement aux crèches accueillant les enfants de 0 à 4 ans, mais peut être utilisé par extension par les structures d'accueil d'enfants plus âgés.

PERSONNEL

Les différents postes de travail occupés dans les crèches sont :

- ▶ Educateur(trice)
- ▶ Educateur(trice) gradué(e)
- ▶ Infirmier(ière) en pédiatrie
- ▶ Cuisinier(ière)
- ▶ Agent d'entretien

Le guide s'adresse plus particulièrement au personnel d'encadrement et **utilisera le terme éducateur(trice) de façon générale**, en faisant abstraction de la formation professionnelle de la personne et **en ne faisant allusion qu'au travail réalisé, à savoir l'encadrement éducatif des jeunes enfants**.

SITUATION DE TRAVAIL

Cette expression fait référence à tous les aspects physiques, organisationnels, psychologiques et sociaux de la vie au travail, qui sont susceptibles d'avoir une influence sur la santé, le bien-être et le comportement du travailleur.

FACTEURS DE RISQUE

Les facteurs de risque sont tous les aspects de la situation de travail qui ont la propriété ou la capacité de causer un dommage (Malchaire 2003).

Ces facteurs peuvent être relatifs à la sécurité, la santé physiologique et la santé psychosociale.

Dans le cas de la crèche,

- ▶ la sécurité concerne le risque incendie
- ▶ la santé physiologique concerne les maladies infectieuses, les postures et les manutentions
- ▶ la santé psychosociale concerne les problèmes de relations, le contenu du travail, l'organisation du travail au cours de la journée

PROCÉDURE

Dans ce guide, nous allons nous intéresser à tous les aspects de la situation de travail évoqués précédemment et pouvant avoir une influence sur la santé, la sécurité, le bien-être et le comportement des travailleurs.

Nous n'analysons donc pas uniquement les problèmes techniques et physiologiques mais bien l'ensemble de la situation de travail.

Afin de récolter le plus d'informations possible de la part des éducateurs(trices) eux(elles)-mêmes, nous nous sommes rendus dans une quinzaine de crèches au Luxembourg.

La méthode qui a été utilisée est une méthode de **dépistage participatif des risques** nommée **Déparis** (Malchaire 2003) qui permet de cerner la situation de travail dans son ensemble.

Tous les aspects conditionnant la facilité, l'efficacité et la satisfaction au travail sont discutés, à la recherche de mesures concrètes de prévention.

Les points à approfondir nécessitant le recours à des spécialistes ou experts sont identifiés.

Le but de la méthode est donc d'apporter des mesures concrètes d'amélioration le plus rapidement possible et de déterminer des points à faire analyser plus en profondeur par un spécialiste.

La démarche est menée au cours d'une réunion avec des éducateurs(trices) et un responsable hiérarchique dans un local situé à proximité des lieux de travail.

Elle s'avère simple, économe en temps et en moyens, et permet une analyse de la situation par les éducateurs(trices) eux(elles)-mêmes qui sont les personnes qui connaissent le mieux leur travail et ses contraintes.

Dans notre cas, la méthode a été utilisée dans un autre but que celui auquel elle est normalement destinée puisque nous désirions récolter des informations sur ce qui va et ce qui ne va pas dans chaque crèche, dans le but de partager l'ensemble des réflexions par le biais de ce guide.

La méthode Déparis se trouve en annexe dans le but que chaque crèche puisse l'utiliser en interne une fois par an pour améliorer les conditions de travail d'année en année.

Avant la parution de la version définitive du guide, un autre pool de douze crèches a lu la version provisoire afin de livrer les commentaires des éducateurs(trices) et permettre les modifications nécessaires.

FACTEURS DE RISQUE

Les facteurs de risque qui vont être étudiés ci-dessous sont ceux qui ont été identifiés par les éducateurs (trices) eux(elles)-mêmes lors des réunions Déparis:

- ▀ Manutention
- ▀ Postures
- ▀ Maladies infectieuses
- ▀ Grossesse
- ▀ Charge mentale
- ▀ Éclairage
- ▀ Bruit
- ▀ Incendie

Chapitre 2

Facteurs de risque

MANUTENTION ET POSTURES



RISQUES

1. APPARITION DE DOULEURS LOMBAIRES (= "MAUX DE DOS")

Ces "maux de dos" peuvent provenir de problèmes au niveau:

- des disques intervertébraux
- des vertèbres
- des articulations de la colonne
- des ligaments
- des muscles
- des nerfs

Le symptôme le plus fréquent est la douleur accompagnée de:

- limitation des mouvements
- contractures musculaires
- diminution de sensibilité
- diminution de la force des jambes

2. FACTEURS DE RISQUE

De manière générale, les facteurs suivants favorisent l'apparition des douleurs lombaires.



a. L'insuffisance de mouvement

- en position assise
- en position statique prolongée

b. Les postures adoptées

- tronc penché en avant
- épaules tournées ou tronc penché en avant avec les épaules tournées (flexion/rotation)
- tronc incliné
- bras levés au-dessus du niveau des épaules
- bras tendus loin en avant (plus de 40 cm du corps)

c. L'objet ou l'enfant manutentionné

- lourd
- volumineux, encombrant

- ▶ de poids inconnu
- ▶ difficile à saisir
- ▶ instable
- ▶ à répartition non uniforme de poids

d. L'environnement

- ▶ sol encombré
- ▶ sol glissant
- ▶ sol présentant des inégalités ou des différences de niveaux
- ▶ espace insuffisant ou encombré

e. L'organisation de travail

- ▶ répétition des tâches de manutention
- ▶ durée prolongée des efforts
- ▶ non alternance des activités
- ▶ absence de périodes de repos
- ▶ tâches réalisées en urgence
- ▶ source de stress (les dangers pour les enfants)

PRÉVENTION

1. APPLICATION

A l'ensemble des gestes de la vie quotidienne, sur le lieu de travail comme dans la vie privée.

2. RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

- ▶ Adapter le mobilier: le lit, la table à langer, la chaise haute, le parc (voir le chapitre équipements, mobilier et sanitaires page 54)
- ▶ Recourir à l'utilisation du monte-charge si il y en a un et à l'utilisation conjointe d'un chariot pour le transport des repas et du matériel vers les différentes sections
- ▶ Prévoir des zones de stockage et de rangement (ex.: eau, couches, vêtements) situées:
 - entre le niveau des genoux et celui des épaules:
 - les charges lourdes sont rangées entre la mi-cuisse et l'épaule
 - les charges légères sont rangées entre la mi-cuisse et le genou
 - à proximité des zones de travail
- ▶ Dégager le sol (ex.: jouets) et éviter les différences de niveaux
- ▶ Utiliser des tenues vestimentaires amples, fonctionnelles



◀ **plus haut que les épaules:**
matériel rarement utilisé
(sauf les objets lourds)

◀ **épaules:**
matériel léger et de petit
format

◀ **taille:**
matériel lourd et utilisé
régulièrement

◀ **genoux:**
matériel accessible aux
enfants et matériel
rarement utilisé

- ▶ Appliquer les principes de manutention suivants :
 - penser avant d'agir
 - garder le dos selon ses courbures naturelles ("droit")
 - aligner les épaules et le bassin
 - se rapprocher de la charge
 - fléchir les genoux
 - se placer pieds écartés
- ▶ Prévoir et anticiper les réactions des enfants
- ▶ Alternier autant que possible les activités de manutention avec d'autres travaux



3. RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES

a. Manutention et port des enfants

Afin de diminuer les contraintes, il faut:



- ▶ Rechercher la participation de l'enfant dès que possible:
 - demander à l'enfant de se mettre assis ou debout pour le lever du lit
 - favoriser l'utilisation de l'escalier de la table à langer
- ▶ Maintenir l'enfant contre soi durant toute la manutention. Au besoin, le rapprocher ou lui demander de le faire
- ▶ Garder le dos selon ses courbures naturelles, fléchir les genoux et écarter les pieds
- ▶ Laisser glisser les grands pour les déposer sur le sol
- ▶ Eviter la flexion dos rond et la combinaison flexion/rotation

b. Travail debout

Le change à la table à langer

Afin d'éviter les postures néfastes pour le dos, il est souhaitable de:

- ▶ Prendre appui avec le bassin sur la table à langer
- ▶ Aménager la table à langer (voir pages 57-58)
- ▶ Ménager un espace pour les pieds à la base de la table à langer pour permettre un rapprochement du corps de l'éducateur(trice)

La préparation avant la mise au lit (enfiler le sac de couchage)

Afin d'éviter les postures en flexion/rotation:

- ▶ Enfiler et fermer le sac de couchage de l'enfant avant sa mise au lit: passer le sac de couchage directement sur le lieu de repos en installant, dans la chambre, une table avec coussin à langer (de hauteur adaptée voir page 57).

L'aide au lavage des mains

Aménager la hauteur de l'évier en tenant compte des enfants et des éducateurs(trices).

Deux solutions sont à envisager:

- ▶ L'évier est placé à la hauteur des adultes en position debout et les enfants y ont accès par un escalier avec plateforme sécurisée
- ▶ L'évier est placé à la hauteur des enfants en position debout, l'éducateur(trice) doit s'asseoir pour aider l'enfant (siège adapté à roulettes avec une assise pouvant descendre jusqu'au niveau de l'enfant). Cette solution doit être privilégiée pour les groupes des petits (0 à 2 ans) puisque le règlement grand-ducal du 20 décembre 2001 concernant les gestionnaires des structures d'accueil sans hébergement pour enfants (chapitre III, section II, art. 29) impose l'installation du lavabo à hauteur des enfants.



c. Travail assis

Donner le biberon

- ▶ Utiliser un fauteuil dont la hauteur d'assise permet au bassin d'être placé plus haut que les genoux et surélever l'enfant par des coussins (voir fauteuils pour donner le biberon page 59)
- ▶ Prévoir un appui (coussin) au niveau du coude
- ▶ Prévoir un soutien au niveau du creux du dos



Animer des activités en étant installé(e) sur le "petit mobilier"

- ▶ Aménager un espace adapté à l'adulte dans l'espace des enfants (voir page 55)
- ▶ Utiliser une chaise avec une assise pouvant descendre jusqu'au niveau de l'enfant. Dans la section des plus grands, l'usage de ballons/sièges (diamètre maximum = 45 cm) peut être une solution alternative
- ▶ Éviter tout travail sur les petites chaises des enfants, inadaptées à la morphologie des adultes

Donner le repas aux enfants assis dans des chaises hautes

- ▶ S'asseoir sur une chaise adaptée à la taille adulte et utiliser le dossier
- ▶ Se placer de face ou de 3/4 par rapport à l'enfant
- ▶ Se rapprocher de lui



d. Travail assis au niveau du sol

Pour jouer avec les enfants et pour s'occuper d'enfants installés dans un relax, il faut:

- ▶ Maintenir les courbures naturelles du dos. Pour ce faire, utiliser des socles inclinés vers l'avant (voir page 58) et/ou privilégier la position à genoux. Attention, ces deux postures ne doivent pas être maintenues plus de 30 minutes sans interruption car elles entravent une bonne circulation dans les membres inférieurs
- ▶ Eviter la position assise jambes tendues
- ▶ Eviter la position assise sur un siège pour s'occuper d'un enfant installé dans un relax au sol



e. Divers

Les poussettes

Afin de limiter les efforts de manipulation des poussettes:

- ▶ Placer l'enfant le plus lourd à l'arrière
- ▶ Appuyer sur la barre de conduite vers le bas en utilisant le poids du corps pour soulever les roues avant, lors de la montée sur les trottoirs
- ▶ Profiter de l'appui du bassin sur la barre de conduite pour faire avancer la poussette à l'aide du poids du corps
- ▶ Maintenir le dos selon ses courbures naturelles



En voiture

Afin de réduire voire de supprimer les positions en flexion importante du dos ou l'association flexion/rotation lors de l'installation des enfants dans les sièges de voiture:

- ▶ Rechercher au maximum la participation des enfants
- ▶ Placer un pied dans le véhicule avec un genou en appui sur la banquette
- ▶ Prendre un appui avec le coude sur le siège pour attacher les ceintures





RISQUES INFECTIEUX

INTRODUCTION

Les collectivités d'enfants, mettant en contact de nombreuses personnes dans un espace relativement restreint, favorisent la transmission d'agents infectieux.

Cette transmission est de trois types:

- ▶ entre enfants
- ▶ de l'éducateur(trice) à l'enfant
- ▶ de l'enfant à l'éducateur(trice)

De plus, elle est favorisée par:

- ▶ l'immaturité immunitaire des jeunes enfants
- ▶ certains facteurs liés à la petite enfance (incontinence, succion des mains et des objets, dépendance vis-à-vis des adultes pour de nombreux soins...)

Avec l'habitude, les éducateurs(trices) oublient ces risques.

Nous décrivons ci-dessous les différentes pathologies qui peuvent poser problème en crèches, puis nous aborderons la prévention qui est de deux ordres, l'hygiène et la vaccination des éducateurs(trices).

Les risques infectieux encourus spécifiquement par la femme enceinte sont étudiés dans le chapitre consacré à celle-ci.

LES MALADIES INFECTIEUSES POUVANT POSER PROBLEME

1. HÉPATITE A

Agent pathogène: virus de l'hépatite A (VHA)

Symptômes:

- ▶ syndrome pseudo-grippal avec fièvre, fatigue, perte d'appétit et nausées
- ▶ jaunisse dans 20 à 30 % des cas
- ▶ dans 70 à 80 % des cas, la maladie ne donne pas lieu à des symptômes et peut passer inaperçue
- ▶ il existe des formes sévères avec incapacité de travail de plusieurs mois
- ▶ dans de rares cas, il peut y avoir une complication entraînant le décès

Mode de transmission:

- ▶ voie féco-orale:
 - directement par contacts interpersonnels (mains souillées)
 - indirectement par ingestion d'eau ou d'aliments contaminés
- ▶ voie sanguine ou sexuelle (nettement plus rare)

2. HÉPATITE B

Agent pathogène: virus de l'hépatite B (VHB)

Symptômes:

- ▶ le plus souvent, l'hépatite B est asymptomatique (90 % des cas)
- ▶ dans moins de 10 % des cas, il s'agit d'une maladie chronique de développement insidieux pouvant évoluer vers une cirrhose du foie ou un cancer du foie
- ▶ en présence d'une hépatite B symptomatique, les signes incluent nausées, vomissements, fatigue, fièvre ou refroidissements, urines foncées, selles liquides, jaunissement des yeux et de la peau

Mode de transmission:

- ▶ par les petites blessures (contact avec des lésions cutanées ouvertes et saignantes), les morsures et la salive surtout si elle contient du sang (utilisation commune de brosses à dents...)
- ▶ autres voies: sexuelle ou de la mère à l'enfant lors de la grossesse ou de l'accouchement

3. TUBERCULOSE

Agent pathogène: bactérie, bacille de Koch

Symptômes:

Seules 5 % des personnes infectées développent la maladie et sont contagieuses:

- ▶ fièvre le soir, fatigue, amaigrissement, perte d'appétit, sueurs nocturnes, accompagnés de toux et crachats en cas de tuberculose pulmonaire
- ▶ il existe d'autres formes de tuberculose (osseuse, rénale...) qui ne sont pas contagieuses
- ▶ chez l'enfant, il faut souligner la fréquence des méningites et d'une forme pulmonaire diffuse responsable d'une détresse respiratoire aiguë. Ces atteintes sont particulièrement graves et les enfants sont particulièrement sensibles. C'est ce qui justifie une surveillance des adultes afin d'éviter qu'ils ne contaminent les enfants

Mode de transmission:

Voie aérienne, par exposition aux germes présents dans la salive et les expectorations pulmonaires (crachats) des personnes infectées.

4. AUTRES MALADIES INFECTIEUSES

D'autres maladies infectieuses telles que le sida ou l'hépatite C peuvent être présentes.

Elles sont cependant moins fréquentes et la transmission se fait par voie sanguine.

Il faut donc systématiquement considérer toute personne comme potentiellement infectée et appliquer les règles de prévention et d'hygiène de façon scrupuleuse dans tous les cas (pansement de blessures...).

De nombreuses maladies peuvent également être présentes et transmises entre enfants, mais nous ne les envisagerons pas dans ce guide.

Les conditions d'acceptation des enfants malades ou leur réintégration après maladie devraient être définies en collaboration avec un médecin.

PRÉVENTION

But:

Limiter le plus possible la transmission de maladies infectieuses d'une personne à l'autre.



Comment?

- ▶ Par la vaccination des enfants et du personnel. Dans ce guide, nous envisagerons uniquement la vaccination du personnel, et non celle des enfants.
- ▶ Par les mesures d'hygiène se rapportant:
 - aux locaux
 - au matériel (tables à langer,...)
 - aux personnes

1. VACCINATION DU PERSONNEL

Il est capital que le personnel se munisse de sa carte de vaccination ou carnet de santé lors des consultations médicales afin que le médecin puisse évaluer correctement l'état immunitaire de chaque personne.



Législation:

Il n'y a pas d'obligation légale pour les vaccinations au Luxembourg, mais d'après la loi du 17 juin 1994 concernant les services de santé au travail, l'employeur est tenu de prendre les mesures nécessaires pour la protection de la santé.

Les vaccinations suivantes sont recommandées au personnel des crèches:

- ▶ vaccination contre le tétanos-diphtérie-polio : recommandation adressée à tout adulte
- ▶ vaccination contre les hépatites A et B pour le personnel en contact étroit avec les enfants
- ▶ vaccination contre l'hépatite A pour les personnes participant à la préparation des denrées alimentaires
- ▶ vaccination contre la rubéole pour les femmes en âge de procréer qui ne sont pas immunisées (voir page 30)
- ▶ vaccination contre la varicelle à discuter

Une intradermo réaction sera réalisée tous les deux ans chez les éducateurs(trices) pour la surveillance de la tuberculose et sera complétée par une radio du thorax si nécessaire.

Tétanos:

- ▶ vaccination de base:
 - 3 injections intramusculaires de 0.5 ml de vaccin
 - première injection: jour 0
 - seconde injection: jour 0 + 4 à 8 semaines
 - troisième injection: jour 0 + 6 à 12 mois
 - un rappel (une seule injection) tous les 10 ans
- ▶ excellente tolérance du vaccin

Diphtérie:

- ▶ vaccin combiné à celui du tétanos
- ▶ rappel tous les 10 ans
- ▶ peu d'effets secondaires

Polio:

- ▮ vaccination efficace et dépourvue d'effets secondaires avec le vaccin injectable
- ▮ rappel tous les 10 ans
- ▮ existence d'un vaccin combiné injectable tétanos-diphtérie-polio

Hépatite A:

- ▮ vaccin intramusculaire dans le bras
- ▮ induisant une protection en 4 semaines
- ▮ schéma : une dose au jour 0 suivie d'un rappel 6 à 12 mois plus tard
- ▮ protection pendant 10 ans au moins
- ▮ vaccin ayant peu d'effets secondaires

Hépatite B:

- ▮ vaccin intramusculaire dans le bras
- ▮ schéma vaccinal classique : injections à 0, 1 et 6 mois
- ▮ pas de rappel nécessaire si primo-vaccination complète
- ▮ il existe un vaccin combiné hépatite A et B qui est vivement recommandé aux éducateurs(trices):
 - vaccination à 0,1 et 6 mois
 - pas de rappel nécessaire
- ▮ vaccin très efficace et sûr

Tuberculose:

- ▮ La vaccination par le BCG (bacille de Calmette-Guerin) est controversée et n'est donc pas spécialement recommandée pour les raisons suivantes:
 - la vaccination atténue une infection, mais ne la prévient pas
 - le degré moyen de protection est relativement faible: 50 % pour la tuberculose pulmonaire
 - le test de dépistage à la tuberculine ne peut plus être utilisé comme moyen diagnostique après la vaccination. Il n'y a donc plus de dépistage possible
 - Pour information, le vaccin antituberculeux est le BCG :
 - vaccin intradermique réalisé dans le bras ou sur la face externe de la racine de la cuisse
 - induisant une immunité en quelques mois après la vaccination
 - durée de l'immunité : pas clairement définie, serait atténuée en 10 à 15 ans
- ▮ Cependant une surveillance médicale du personnel est réalisée tous les 2 ans par le biais des consultations périodiques en médecine du travail avec:
 - anamnèse (questions sur la présence de symptômes)
 - examen clinique avec auscultation pulmonaire
 - intradermoréaction (test à la tuberculine) :
 - injection intradermique sur la face antérieure de l'avant-bras
 - lecture après 72 heures (3 jours)
 - radio de thorax si nécessaire

2. RÈGLES D'HYGIÈNE

Il faut limiter le plus possible le nombre de produits d'entretien afin de favoriser leur utilisation correcte. Un seul et même produit peut être utilisé avec le même mode opératoire pour différentes tâches.



Hygiène des locaux:

- ▶ Les matériaux:
 - les murs, sols, portes et surfaces de travail sont revêtus de matériaux:
 - durs
 - lisses
 - lavables
 - imperméables
 - qui ne pourrissent pas
 - les fenêtres et les plafonds sont:
 - lavables
 - conçus pour éviter l'encrassement
- ▶ Les toilettes:
 - disposent d'un lave-main proche avec:
 - eau potable
 - distributeur de savon
 - distributeur de papier à jeter pour se sécher les mains
 - entretien régulier
- ▶ Les armoires individuelles du personnel:
 
 - aérées
 - munies de deux parties séparées, l'une destinée aux vêtements à usage privé et l'autre destinée aux vêtements à usage professionnel
- ▶ Les mesures d'hygiène:
 - nettoyer correctement et régulièrement les locaux, les surfaces de travail et les poubelles
 - sols: 1 fois par jour
 - mobilier: 1 fois par jour
 - murs: 1 fois tous les 6 mois
 - plafonds: 1 fois tous les 12 mois
 - recourir au nettoyage humide qui est le plus valable car il capte les poussières et les germes accumulés au sol plutôt que de les remettre en suspension dans l'air
 - si un aspirateur est utilisé malgré tout, vérifier qu'il soit muni d'un bac filtrant ne laissant pas s'échapper les poussières
 - munir les poubelles de sacs en plastique, évacuer fréquemment les poubelles à langes et les désinfecter une fois par jour
 - délimiter l'espace d'accueil des parents (surtout en hiver) au moyen d'un tapis ou mettre des surchaussures à disposition

Hygiène du matériel:

- ▶ Procédures de nettoyage:
 - instaurer des consignes claires de nettoyage et/ou de désinfection pour chaque type de matériel

en se basant sur les recommandations ci-dessous

- afficher ces consignes aux endroits adéquats afin de stimuler leur application (par exemple, placer les consignes concernant le changement des couches au-dessus des tables à langer)

► Tables à langer:

- nettoyage journalier par la femme de ménage
- désinfection du coussin à langer après chaque changement de couche (utilisation plus aisée sous forme de spray)

► Jouets:

- nettoyage hebdomadaire
- nettoyage consciencieux lors de salissures accidentelles (par des vomissures par exemple)

► Table des repas:

- nettoyage après chaque repas avec un détergent
- nettoyage sous la table

► Thermomètres:

- utilisation de protections jetables

Hygiène des personnes :

► Recommandations aux éducateurs(trices):

- veiller à la propreté personnelle
- se laver les mains:
 - au commencement du travail (savon)
 - lorsque les mains sont sales (savon)
 - après être allé(e) aux toilettes (savon)
 - après s'être mouché(e) (antiseptique)
 - avant et après avoir mangé (savon)
 - après chaque changement de couche (antiseptique)
 - après avoir ramassé des vomissures ou manipulé du linge sale tel que vêtements ou draps (antiseptique)
 - à la fin du travail (savon)
- utiliser des gants jetables lors du changement des couches
- se protéger avec un mouchoir pour tousser ou éternuer
- porter des vêtements de travail:
 - amples
 - propres
 - en coton-polyester
 - supportant de nombreux lavages, passant au séchoir et ne devant pas être repassés
 - changer de vêtements au minimum deux fois par semaine + chaque fois qu'ils sont sales
 - changer de vêtements en début et en fin de pause de travail pour éviter la transmission de germes de l'extérieur vers la crèche et de la crèche vers le domicile
 - privilégier les pantalons aux jupes pour permettre l'adoption de bonnes postures pour les manutentions
 - porter des chaussures réservées à l'usage intérieur, confortables et facilement nettoyables
- passer la visite médicale périodique tous les deux ans pour vérifier l'absence de maladie contagieuse



► **Recommandations aux employeurs:**

- veiller au respect des règles d'hygiène
- assurer la formation et l'information des travailleurs concernant ces règles
- installer des affiches rappelant ces règles aux endroits adéquats (par exemple, placer les consignes relatives à la désinfection des tables à langer au-dessus de celles-ci)
- mettre à disposition des gants à proximité des tables à langer
- fournir une boîte de premiers soins adaptée et la réapprovisionner
- programmer la surveillance médicale du personnel pendant les heures de travail, y compris pour les étudiant(e)s et les stagiaires
- prendre en charge financièrement la vaccination du personnel

Produits:

Comme dit précédemment, il faut limiter le nombre de produits utilisés et favoriser une procédure d'utilisation correcte.

- Il ne faut pas confondre les trois types de produits suivants qui ont une fonction et une utilisation différente:
 - Les détergents:
 - ce sont des produits qui permettent le nettoyage en enlevant les salissures ou souillures
 - tout produit destiné à une action lavante est un détergent (savon, poudre à lessiver, shampoing...)
 - il est important de respecter les dilutions et dosages recommandés par le fabricant
 - Les désinfectants:
 - les désinfectants sont des produits qui tuent les microorganismes indésirables (bactéries, virus, champignons, spores) lorsqu'ils sont portés par des milieux inertes
 - ils doivent être utilisés pour le nettoyage des locaux, des jouets, du matériel...
 - le nettoyage reste indispensable avant toute désinfection pour assurer l'efficacité de celle-ci
 - exemple: l'eau de Javel (hypochlorite de sodium) est un bon désinfectant
 - Les antiseptiques:
 - ce sont des substances antimicrobiennes (bactérie, virus, champignons, spores) appliquées sur un milieu vivant (peau, blessure...)
 - ils doivent être utilisés pour le lavage des mains quand une contamination microbienne est soupçonnée
- Chaque récipient contenant un produit doit être correctement étiqueté car l'étiquette fournit des informations sur la composition du produit, sur son utilisation, sur ses dangers et sur les mesures de premiers soins qui doivent être prises en cas d'accident:
 - Photocopier l'étiquette du contenant (souvent bidon)
 - La réduire à une taille encore lisible mais acceptable pour le récipient auquel elle est destinée
 - La coller et la protéger en la plastifiant sur chaque récipient
- La fiche de sécurité de chaque produit doit être accessible au personnel pour permettre de trouver l'information nécessaire en cas d'accident (ingestion, projection dans les yeux...)
- Les bouteilles en sprays facilitent l'utilisation des produits



LA FEMME ENCEINTE



La femme enceinte occupant un poste d'éducatrice est soumise à divers risques :

- risques infectieux spécifiques à la grossesse
- manutention
- travail dans des postures pénibles (position accroupie, mise au lit...)

La législation luxembourgeoise prévoit une possibilité d'écartement du poste de travail dont la procédure est expliquée en fin de chapitre.

Si le poste de travail ne peut être adapté par suppression des contacts avec les enfants ou par mutation à l'encadrement d'enfants de plus de 6 ans, cet écartement est vivement recommandé dès le début de la grossesse en raison des risques évoqués ci-dessous.

RISQUES INFECTIEUX SPÉCIFIQUES À LA GROSSESSE

Certaines maladies infectieuses anodines et pouvant passer inaperçues chez l'enfant et l'adulte peuvent avoir des conséquences dramatiques pour le fœtus en développement.



Certaines maladies sont bien connues et peuvent être dépistées par prise de sang ; d'autres sont moins bien connues quant à leurs conséquences sur l'embryon.

Les crèches constituent un lieu où l'on retrouve de nombreux germes difficilement recensables.

1. RUBÉOLE

- **Agent pathogène:** virus de la rubéole
- **Transmission:** par voie respiratoire
- **Risque pour la grossesse:**
 - rubéole congénitale avec malformations cardiaques, oculaires et auditives
 - risque d'autant plus élevé qu'on est en début de grossesse (avant 20 semaines et surtout le premier mois)
- **Prévention:** vaccin ou immunité naturelle par contraction antérieure de la maladie

2. CMV

- **Agent pathogène:** cytomégalovirus
- **Transmission:**
par contacts étroits et prolongés avec des personnes excréant le virus (urines des enfants en bas-âge, salive, crachats), par transfusion
- **Risque pour la grossesse:**
maladie cytomégalique du nouveau-né responsable d'une mortalité élevée ou de lourdes séquelles psychomotrices (infirmes moteurs cérébraux) et sensorielles (cécité, surdité ...)
- **Prévention:**
 - il n'existe pas de vaccin
 - les femmes qui ont déjà contracté la maladie sont immunisées mais il existe un risque de réinfection. Le risque de dommage pour le fœtus, bien que négligeable, n'est pas nul

3. VARICELLE

- ▶ **Agent pathogène:** virus varicella-zoster
- ▶ **Transmission:** par voie aérienne
- ▶ **Risque fœtal:**
 - varicelle congénitale si la mère contracte la maladie pour la première fois durant la première moitié de la grossesse avec lésions cutanées, développement incomplet des extrémités, atteintes au niveau des yeux et du cerveau
 - varicelle néonatale si primo-infection maternelle près du terme
- ▶ **Prévention:** vaccin chez les adultes:
 - première dose suivie d'une seconde dose 4 à 8 semaines plus tard
 - injection dans la partie supérieure du bras
 - éviter une grossesse dans les trois mois qui suivent la vaccination

4. ERYTHÈME INFECTIEUX AIGU OU "CINQUIÈME MALADIE"

- ▶ **Agent pathogène:** parvovirus B19
- ▶ **Transmission:**
 - par voie respiratoire. Maladie saisonnière
 - par contact des mains sur la bouche
- ▶ **Risque fœtal:**
 - avortement spontané, anomalies congénitales probables, anémie fœtale évoluant vers la mort in utero
- ▶ **Prévention:**
 - pas de vaccin disponible
 - hygiène

D'autres infections peuvent avoir des effets négatifs sur le développement du fœtus mais ne sont pas particulièrement plus fréquentes en crèches (exemple: toxoplasmose).

Ces maladies ne sont pas envisagées ici.

MANUTENTION ET POSTURES PÉNIBLES

A partir du cinquième mois de grossesse, le soulèvement et le port répété des enfants et l'adoption de postures difficiles (telles que s'asseoir sur une chaise à la taille de l'enfant, soulever un enfant du lit...) justifient également un écartement du poste de travail.

PROCÉDURE D'ÉCARTEMENT

Au Luxembourg, la loi du 1er août 2001 régit la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes.

Le médecin du travail est sollicité dans le contexte de cette loi afin de:

- ▶ donner son avis en cas d'aménagement ou de mutation de poste
- ▶ donner son accord pour une dispense de travail

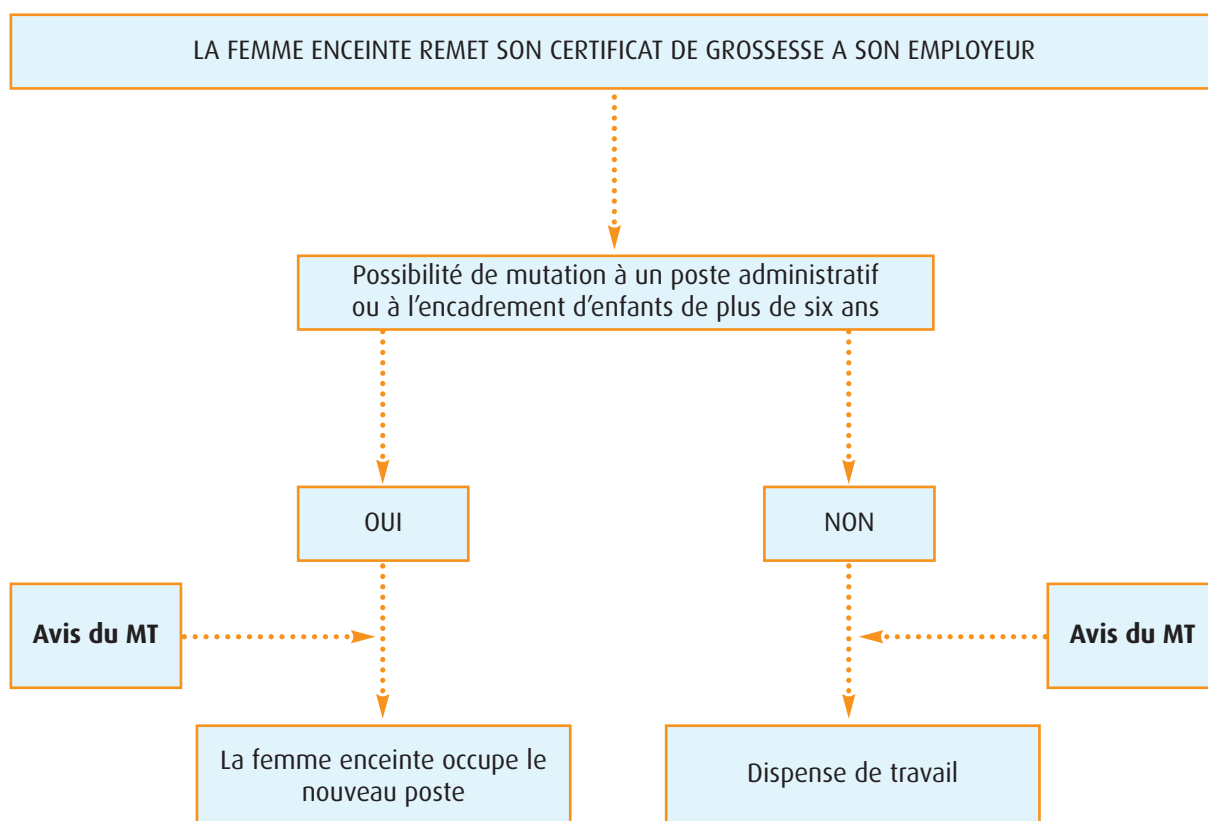


Dans le cas des éducatrices, le risque infectieux est présent dès le début de la grossesse et l'aménagement du poste de travail correspond à une mutation à un poste de travail administratif exempt de tout contact avec les enfants ou à une mutation à l'encadrement d'enfants de plus de 6 ans.

La procédure à suivre est la suivante:

- ▶ La femme enceinte remet son certificat de grossesse à son employeur
- ▶ L'employeur remplit "la demande d'avis pour aménagement de poste, changement d'affectation ou dispense de travail d'une salariée enceinte ou allaitante", qu'il renvoie dûment complétée au service de santé au travail compétent, accompagnée du certificat de grossesse précisant la date prévue de l'accouchement
- ▶ Le médecin du travail qui examine le dossier se prononce favorablement le cas échéant pour la mutation proposée ou accorde la dispense de travail
- ▶ Le service de santé au travail renvoie l'avis du médecin du travail:
 - à l'employeur, qui doit lui-même transmettre impérativement et sans délai le premier volet au service maternité de la caisse de maladie compétente
 - à la femme enceinte pour information

En cas de dispense, la femme enceinte sera prise en charge financièrement par le Ministère de la Famille et de la Promotion Féminine via la Caisse de Maladie.





CHARGE MENTALE



DÉFINITION

C'est la charge psychique ressentie par un individu lors de l'exécution de son travail.

Elle peut représenter un risque si les capacités mentales ou les capacités d'adaptation à l'environnement de travail sont dépassées ou au contraire sous-utilisées.

Elle est influencée par:

- ▶ le nombre de décisions à prendre sur un certain intervalle de temps
- ▶ la difficulté à prendre ces décisions
- ▶ le degré d'attention nécessaire pour la réalisation du travail
- ▶ les relations de travail entre les éducateurs(trices) et avec la hiérarchie
- ▶ le contenu du travail
- ▶ l'organisation du travail (horaires, congés, maladie...)

Dans le cas des éducateurs(trices), le risque est plutôt représenté par une surcharge mentale liée à l'essence même du travail avec des enfants en bas-âge. Une attention continue est requise dans l'exécution du travail et les interventions auprès des enfants sont multiples.

Certaines recommandations sembleront s'intéresser uniquement au bien-être des enfants mais présentent en fait des bénéfices secondaires pour les éducateurs(trices) et contribuent donc à diminuer leur charge mentale (par exemple, les clenches hautes permettent aux éducateurs(trices) de ne plus se soucier du risque de sortie intempestive des enfants).

RECOMMANDATIONS

Trois axes principaux permettent de maîtriser au mieux la charge mentale à laquelle peuvent être soumis(es) les éducateurs(trices).

Il s'agit de:

- ▶ l'organisation
- ▶ la formation-information
- ▶ la communication

1. ORGANISATION

Une bonne organisation, pensée et réfléchi par les différents intervenants au sein de la crèche permet une bonne maîtrise des événements et donc une diminution de la charge mentale.

Elle concerne:

La répartition des tâches

Une rotation dans les différentes tâches à réaliser permet le partage des tâches les plus agréables mais aussi des tâches les moins agréables et contribue à la diversification du travail.

Par exemple, la mise au lit, le changement des langes, la préparation des assiettes de repas des enfants (couper les mets en petits morceaux), l'aide prodiguée aux enfants au cours des repas, la préparation des biberons, le nettoyage et la stérilisation de ceux-ci, la lessive, les promenades, les jeux extérieurs...sont à répartir sous forme de tournante entre les éducateurs(trices).

Les horaires

- ▶ Consulter l'ensemble des éducateurs(trices) pour déterminer leur préférence vis-à-vis des horaires fixes ou variables. Dans les deux cas de figure, veiller à ce que la répartition soit juste et essayer de rencontrer les désirs de chacun(e) 
- ▶ Prévoir un léger recouvrement entre équipes afin de favoriser l'échange des informations concernant les enfants
- ▶ Réduire au minimum les périodes pendant lesquelles un(e) éducateur(trice) se retrouve seul(e) dans l'institution avec plusieurs enfants. Par exemple, s'arranger pour que:
 - le(la) cuisinier(ière) soit présent(e) dès l'ouverture de la crèche le matin
 - que l'agent d'entretien soit là le soir lorsqu'il n'y a plus qu'un(e) seul(e) éducateur(trice) avec les enfants

Ceci permet en cas d'accident survenant à un enfant, de confier les enfants sains à un autre adulte pour pouvoir se consacrer à l'enfant accidenté.

Les pauses

- ▶ Prévoir au minimum un temps de pause de 15 minutes pour les journées à temps plein
- ▶ Éviter les grandes coupures (2 heures) dans les journées de travail et préférer les pauses courtes mais fréquentes
- ▶ Consulter les éducateurs(trices) et respecter leur choix de pauses courtes ou longues si ce choix est unanime
- ▶ Mettre à disposition un local de détente (avec si possible une fenêtre) qui doit permettre d'installer:
 - une table et des chaises
 - un matelas et des coussins
 - une porte séparant cet espace de celui des enfants
 - une radiocassette, un percolateur...

Les congés

- ▶ Pour éviter les sources de conflit entre les différents membres du personnel, définir clairement des procédures de demandes de congés et veiller à une répartition équitable de ceux-ci.
- ▶ Privilégier les accords directs entre éducateurs(trices) de chaque section



Les remplaçants

- ▶ Prévoir un pool de remplaçants assez stable auquel on peut avoir recours lors des congés annuels ou congés de maladie
- ▶ Prévoir une feuille d'information permettant au remplaçant de mieux cerner les différentes tâches à accomplir afin de:
 - diminuer le stress de la personne remplaçante qui est ressenti lorsque les tâches ne sont pas bien définies
 - augmenter l'efficacité du remplaçant et donc supprimer une surcharge de travail pour les collègues présents
- ▶ Leur proposer de participer aux réunions de formation telles que protection incendie

Des consignes claires

- ▶ Définir des consignes claires et les afficher aux endroits adéquats:
 - pour la désinfection des mains, du matériel...
 - pour les machines à utiliser telles que le micro-ondes, la machine à laver ou le séchoir. Coller une chemise en plastique sur ceux-ci avec les opérations à effectuer pour les utiliser correctement

- ▶ Prévoir une procédure claire en cas d'accident survenant à un enfant afin de diminuer le stress de l'éducateur(trice) en situation d'urgence. En voici quelques pistes:
 - classeur comprenant les numéros de téléphone:
 - du médecin à contacter
 - de l'ambulance
 - des parents de chaque enfant (numéro de téléphone mobile de préférence)
 - classeur rouge pour symboliser l'urgence, toujours placé à côté du téléphone dans chaque section
 - présence d'une ligne téléphonique externe à chaque étage (voir législation) et également d'une ligne interne afin de pouvoir faire appel à l'équipe le cas échéant

La sécurité des enfants

Assurer au maximum la sécurité des enfants pour diminuer la charge mentale des éducateurs(trices).

2. FORMATION-INFORMATION

Une bonne connaissance du travail à réaliser et des risques encourus permet l'adoption des bons comportements par la personne concernée et permet de diminuer un stress inutile lié à la non-maîtrise de la situation.

- ▶ Créer un document expliquant en détail l'organisation au sein de la structure afin de:
 - favoriser une intégration rapide et agréable d'un nouveau membre du personnel
 - favoriser une plus grande efficacité de l'aide apportée par les remplaçants
- ▶ Informer les éducateurs(trices) sur les risques auxquels ils(elles) sont soumis(es) et sur les moyens de prévention mis en œuvre pour les éviter

3. COMMUNICATION

Ce troisième axe constitue une clé primordiale pour une ambiance de travail saine et agréable.

Elle est de trois types:

- ▶ avec les parents
- ▶ intra-équipes
- ▶ inter-crèches

Avec les parents

Un support écrit peut-être très utile comme complément à l'information orale qui est échangée avec ceux-ci. En effet, l'éducateur(trice) présent(e) le soir ne s'est peut-être pas occupé(e) de l'enfant pendant la journée et n'est donc pas spécialement au courant du déroulement de celle-ci avec précision, ce qui est source de stress.

Voici trois modes de communication écrite utilisés par les crèches:

- ▶ Recours à des fiches individuelles remises chaque soir aux parents (voir annexe 3 page 85)
- ▶ Recours à un tableau commun consulté par les différents parents et facilement atteignable par les éducateurs(trices) pour le remplissage au cours de la journée. Attention, le recours au tableau peut présenter des problèmes de confidentialité
- ▶ Recours à un cahier commun à tous les enfants de chaque section

Intra-équipes

En parallèle aux réunions relatives au projet éducatif, l'organisation d'une réunion mensuelle permet d'améliorer la communication au sein des équipes.



Au cours de ces réunions, il ne faut pas oublier d'aborder des sujets tels que le stress ressenti à cause des difficultés rencontrées avec les enfants, avec les parents ou entre éducateurs(trices); les accidents ou incidents survenus avec mise en place de consignes pour éviter la survenue de la même situation; etc...

Inter-crèches

Des réunions de concertation entre structures d'accueil pourraient être enrichissantes et pourraient être organisées à intervalles réguliers afin de favoriser l'échange des expériences et des modes de fonctionnement.

Ces réunions seraient l'occasion de faire appel à des spécialistes pour des raisons de santé, sécurité et hygiène et permettraient d'uniformiser les approches et d'aborder certains problèmes de façon plus globale pour les solutionner.

ÉCLAIRAGE

L'éclairage dans une crèche provient de deux sources principales:

- une source naturelle avec la lumière venant du milieu extérieur
- une source artificielle avec la lumière provenant des luminaires

Il est indispensable de soigner la qualité de ces deux sources d'éclairage car au fur et à mesure de la journée et des saisons, elles se relaient ou se complètent.

Règlement grand-ducal du 20 décembre 2001: "Tous les locaux destinés au séjour prolongé des enfants doivent être éclairés par la lumière naturelle. A l'exception des locaux réservés exclusivement au repos, les fenêtres opaques, les fenêtres translucides et les cours anglaises ne sont pas permises comme seule source de lumière naturelle. L'éclairage artificiel des locaux doit permettre d'éclairer suffisamment les locaux sans éblouir les occupants. Les locaux destinés au séjour des enfants doivent être tenus à des températures agréables pour les enfants."

RISQUES LIÉS À UN ÉCLAIRAGE INADAPTÉ

Si l'on n'y prend garde, un mauvais éclairage peut engendrer des risques d'inconfort et de fatigue:

- chaleur trop intense causée par un ensoleillement excessif ou par des lampes à incandescence
- éblouissement engendré par un ensoleillement excessif ou par des luminaires mal positionnés
- inversement, manque de précision dans les gestes et chute en cas d'éclairement insuffisant

OBJECTIFS D'UN BON ÉCLAIRAGE

- niveau suffisant pour les tâches à effectuer
- uniforme
- mixte si possible avec une partie d'éclairage direct (provenant de la source elle-même) et l'autre partie d'éclairage indirect (par la réflexion sur une surface)
- ne créant pas d'éblouissement direct ni indirect

Dans une crèche, l'éclairage doit donc être étudié avec soin pour ne pas éblouir les enfants mais apporter un niveau d'éclairement suffisant aux adultes.

RECOMMANDATIONS

1. CONCEPTION

Les recommandations principales sont:

- Concevoir le bâtiment de façon à ce que les pièces ayant le plus de fenêtres verticales soient orientées plein sud car lorsque le soleil est au sud, c'est aussi le moment où il est le plus haut et donc où il entre le moins dans les bâtiments
- Éviter les fenêtres inclinées (type Velux ou panneaux entiers vitrés), les vérandas à toit totalement translucide ou les baies vitrées en surnombre
- Préférer des fenêtres ouvrantes tombantes ou ne s'ouvrant que dans la partie supérieure pour permettre une aération sans que les enfants n'aient la possibilité de sortir

- installer des treillis métalliques ou en corde (moustiquaire solide) ou des barrières au niveau des portes-fenêtres
- ▶ Préférer les vitrages traités pour réfléchir la chaleur
- ▶ Installer des volets roulants extérieurs
- ▶ Bannir l'éclairage incandescent: très directionnel, induisant de la chaleur et des éblouissements
- ▶ Préférer l'éclairage avec tube fluorescent ne donnant pas lieu à des éblouissements
- ▶ Limiter l'utilisation des lampes halogènes à cause de l'apport calorifique
- ▶ Prévoir l'installation d'éclairages de sorte que le niveau d'éclairement atteigne 400 lux:
 - de répartition uniforme
 - avec des tubes de classe blanc chaud (environ 3000°K de température de couleur)
 - semi-divergent (ancienne classe BZ4)
 - semi-direct (en partie réfléchi par le mur)
 - possédant deux interrupteurs permettant d'allumer une rangée sur deux en fonction des besoins du moment
- ▶ Prévoir des aménagements particuliers pour les différentes pièces suivant leur fonction:
 - section des bébés: favoriser l'éclairage indirect pour éviter leur éblouissement
 - chambres : appliques murales munies de lampes de faible puissance en plus de l'éclairage général, avec éventuellement variateurs d'éclairage
 - salle de bains: éclairage fluorescent étanche permettant d'obtenir 400 lux d'éclairement. Au niveau de la table à langer elle-même, prévoir un éclairage doux et indirect. Si nécessaire, installer une lampe d'appoint permettant d'éclairer la table à langer (par exemple, utilisation d'une lampe halogène indirecte de façon intermittente)
 - couloir: éclairage fluorescent capable de fournir 200 lux d'éclairement avec détecteur de présence

Les services de santé au travail sont à disposition pour fournir des conseils à ce sujet.

2. CORRECTION

Il est toujours possible d'améliorer l'installation électrique après conception moyennant des coûts nettement supérieurs. Les mesures susceptibles d'être prises sont:

- ▶ Si l'ensoleillement est trop important, aménager la pièce de façon à ce que les activités se déroulent du côté le moins exposé au soleil
- ▶ Installer des stores à lamelles verticales orientables qui permettent de laisser entrer la lumière tout en la dirigeant dans la direction souhaitée
- ▶ Si l'éclairage est inadéquat, changer les luminaires existants en modifiant:
 - le type: classe BZ4 (voir spécialiste)
 - la disposition: répartition uniforme adaptée aux besoins locaux
 - le nombre: de façon à atteindre le niveau d'éclairement souhaité

BRUIT

Les bruits rencontrés dans une crèche sont principalement dus aux enfants.

En effet, les enfants courent, pleurent, jouent avec des jeux bruyants et surtout crient, ce qui engendre un bruit d'une nature très aiguë (hautes fréquences).

Règlement grand-ducal du 20 décembre 2001: "Les infrastructures doivent être choisies, construites et équipées de façon à ce que les enfants ne soient pas exposés à des nuisances telles que des bruits excessifs".

RISQUES LIÉS AU BRUIT

Les bruits présents dans les crèches ne représentent pas un véritable risque pour l'audition. Néanmoins ils peuvent engendrer d'autres problèmes:

- inconfort
- fatigue entraînant un manque d'attention et de concentration de la part des éducateurs(trices)
- excitation des enfants qui, par un effet d'entraînement, deviennent de plus en plus bruyants

RECOMMANDATIONS

1. CONCEPTION / AMÉNAGEMENT

a. Disposition des lieux

- favoriser les plain-pieds
- si étage, envisager la compatibilité des pièces se trouvant les unes au-dessus des autres (ex : ne pas mettre la salle de jeu des grands au-dessus de la chambre des petits)
- prévoir une salle de "défoulement" isolée géographiquement
- disposer les pièces de forte activité à l'écart des dortoirs

b. Construction

- éviter les pièces de grande surface
- empêcher le bruit de passer d'une pièce à l'autre grâce à:
 - l'utilisation de matériaux isolants, types matériaux lourds (béton lourd, dalles flottantes), éviter les boiseries
 - le colmatage des fentes et trous avec un matériau lourd (béton), la surveillance de la finition
- améliorer l'acoustique interne des pièces en les équipant de matériaux absorbants (destinés à réduire la réverbération du bruit) particulièrement sur le plafond
 - les différents types de matériaux conseillés:
Matériaux absorbants poreux (très bonne absorption des hautes fréquences comme les cris des enfants):
 - laine de verre, de roche
 - mousses plastiques, bois expansé

- matériaux membranes recouvert d'un matériau poreux (absorption plus égale à toutes les fréquences)

c. Aménagement / finition

- ▶ décorer les murs, ne pas laisser les pièces nues
- ▶ colmater les fentes, les trous comme énoncé ci-dessus
- ▶ séparer les différentes zones de jeux à l'intérieur d'une même pièce (petite cloison...)
- ▶ si la crèche est sur 2 étages:
 - prévoir un revêtement de sol sous couche réduisant le transfert des bruits de choc (tels que les pas et les chutes d'objets)
 - organiser l'occupation de l'espace de telle sorte que l'activité au-dessus des zones à protéger soit la moins bruyante possible (ex : coin lecture)
 - mettre des patins aux pieds des chaises et des tables
- ▶ acheter des jouets les moins bruyants possible (roues en caoutchouc...)

2. ORGANISATION

- ▶ créer des moments d'attention silencieuse (jeux, lecture)
- ▶ autoriser 5 min de défoulement quand les enfants sont trop énervés
- ▶ faire des activités en petits groupes
- ▶ jouer à l'extérieur le plus fréquemment possible

INCENDIE

Le présent chapitre n'aborde volontairement pas les différentes caractéristiques techniques (résistance au feu, compartimentage, nombres d'issues, dimensions ...etc.) du bâtiment et des aménagements extérieurs qui jouent un rôle important dans la propagation du feu et dans l'évacuation des personnes.

De telles données ont dû être étudiées lors de la conception du bâtiment ou lors de la rénovation de celui-ci. Il est nécessaire de rester vigilant si le bâtiment occupé actuellement n'a pas été conçu ou repensé pour la garde d'enfants.

Pour toute information à ce sujet, il faut se mettre en contact avec les sapeurs pompiers de la commune où est installée la crèche.

ÉVITER L'ÉCLOSION DU FEU

- Ranger correctement les produits et le matériel de nettoyage, souvent inflammables
- Réparer rapidement tout appareil, aménagement électrique ou équipement défectueux constituant un danger pour les personnes
- Débrancher après chaque usage les prises électriques des appareils électriques mobiles comme les chauffe-biberons et les baby phones par exemple
- Privilégier les poubelles et les corbeilles à papier métalliques et les vider régulièrement
- Limiter voire proscrire (pour les couloirs, les aires de dégagement et les dortoirs - salles de repos) l'emploi de guirlandes, papier de décoration, matériaux d'habillage flottant, matériel et jouets en papier facilement inflammable

ÉVITER LA PROPAGATION DU FEU

Règlement grand-ducal du 20 décembre 2001: "Le local chauffage doit être muni d'une porte coupe-feu. La cuisine doit être équipée d'une couverture permettant l'extinction d'un feu".

- La propagation d'un incendie est favorisée par la présence de gaines techniques, cage d'ascenseur, cage de monte-charges peu ou pas isolées. Faire vérifier, en cas de doute, l'isolation de ces structures par un service compétent.

LES MOYENS DE SECOURS

1. LE SYSTÈME D'ALARME

Règlement grand-ducal du 20 décembre 2001:

"Les locaux destinés au séjour des enfants ainsi que tous les locaux contenant des sources potentielles d'incendie doivent être équipés de détecteurs de fumée [...]"

Chaque structure d'accueil doit disposer d'un appareil téléphonique en fonction à chaque étage et d'une trousse de premier secours régulièrement mise à jour".

Alerte: information donnée à des personnes déterminées de l'existence d'un début d'incendie ou d'un danger

Alarme: avertissement donné à l'ensemble des personnes séjournant en un lieu déterminé d'évacuer ce lieu

- ▶ Etablir une procédure d'alerte en cas de début d'incendie (déclenchement des détecteurs de fumée par exemple) ou d'incident analogue:
 - qui doit être prévenu?
 - quels sont les moyens et les méthodes pour y parvenir?
 - cette procédure doit envisager:
 - l'avertissement du personnel préalablement désigné pour une intervention locale sans déclenchement de l'alarme
 - l'alarme qui est le signal pour la mise en exécution du plan d'évacuation
 - l'alerte des secours officiels
- ▶ Informer au cours d'une réunion l'ensemble des personnes présentes dans le bâtiment à propos de cette procédure d'alerte et des consignes à observer. Les nouveaux membres du personnel mais également le personnel de remplacement doivent être au courant
- ▶ Afficher les consignes présentes dans cette procédure d'alerte (près des téléphones)

2. LES EXTINCTEURS

Règlement grand-ducal du 20 décembre 2001 :

"A chaque étage ainsi que dans la cuisine, un extincteur doit être placé à un endroit visible et facilement accessible [...]"



L'institution doit à tout moment pouvoir démontrer que les extincteurs et les détecteurs de fumée sont vérifiés et entretenus au moins annuellement".

- ▶ Contacter une firme commercialisant les extincteurs qui fournira les conseils nécessaires pour leur mise en place. Demander les certificats d'agrément des extincteurs placés attestant les garanties de sécurité
- ▶ Faire procéder à la vérification et à l'entretien des extincteurs tous les ans par une firme spécialisée
- ▶ Organiser périodiquement des exercices de manipulation des extincteurs portatifs d'incendie avec les pompiers afin qu'un maximum de personnel soit familiarisé avec leur emploi

L'ÉVACUATION DES PERSONNES

1. LA DISPOSITION DES LIEUX

- ▶ Eviter absolument d'obstruer, encombrer, masquer, barrer ou fermer les voies d'issue* (porte, couloir, escalier ou autre) pendant l'occupation du bâtiment. Aucun dépôt, aucun matériel, aucun objet (comme des poussettes ou des lits bas) ne doivent faire obstacle à la circulation des personnes.

*ISSUES: aménagements, dégagements et passages qu'une personne doit parcourir et traverser pour gagner l'extérieur depuis sa place de séjour à l'intérieur du bâtiment (Texte coordonné du 03 novembre 1995 du règlement grand-ducal modifié du 13 juin 1979 concernant les directives en matière de sécurité dans la Fonction Publique).

- ▶ Aménager, protéger les équipements disposés ou installés le long des murs des corridors ainsi que les piliers, colonnes et cloisons de manière à former une seule voie de circulation délimitée par une ligne droite (le moins possible d'encoches et de saillies) et permettre une évacuation aisée même en présence de fumée
- ▶ Les portes de sortie prévues pour les évacuations doivent s'ouvrir vers l'extérieur
- ▶ Les "barres anti-panique" sont déconseillées car les enfants peuvent s'y accrocher et ouvrir les portes à un moment inopportun mais leur principe peut être utilisé en les plaçant plus haut

2. L’AFFICHAGE

Afficher un plan (schéma) d’évacuation mentionnant:

- la place des extincteurs
- la localisation des boutons-poussoirs déclencheurs d’alarmes
- les sorties de secours
- le numéro de téléphone des secours
- la mention “vous êtes ici” qui facilite l’orientation

Il doit y avoir au minimum un plan par étage, dans les aires communes (le palier par exemple).

3. LE BALISAGE DE SÉCURITÉ

Garder apparente (de manière permanente) la signalisation de balisage des issues*. En aucun cas la décoration ne doit venir diminuer la visibilité des panneaux de balisage des sorties de secours.



*BALISAGE DES ISSUES : la signalisation des portes, voies d’issue et sorties de manière qu’à partir de tout endroit d’un compartiment soit servant au séjour prolongé de personnes soit d’issue, une personne même étrangère des lieux puisse s’orienter facilement et rapidement et qu’elle puisse trouver sans hésiter et sans risque d’engagement dans une impasse le chemin le plus court, le plus sûr ou le plus approprié vers l’extérieur et / ou vers une zone de sécurité (Texte coordonné du 03 novembre 1995 du règlement grand-ducal modifié du 13 juin 1979 concernant les directives en matière de sécurité dans la Fonction Publique).

4. LE PLAN D’ÉVACUATION

- Nommer une personne qui coordonne et dirige l’évacuation
- Etablir une procédure d’évacuation en cas d’alarme (voir exemple en annexe 2 page 82) mentionnant:
 - le rôle de chacun:
 - la personne responsable, le personnel éducateur, les autres membres du personnel qui peuvent aider à l’évacuation du groupe des bébés
 - qui? fait quoi? quand? avec quel moyens? afin que chacun réagisse efficacement en cas de problème
 - la procédure:
 - emporter les fiches de données de tous les enfants (pour communiquer au besoin avec les parents) mais également la liste de présence de tous les groupes. Pour connaître avec précision les enfants présents dans chaque section, instaurer un système de nominettes que l’on transfère sur un petit panneau lors de l’arrivée de chaque enfant et que l’on retire dès le départ de chacun
 - NOMINETTE: prénom + nom de l’enfant qui doit s’accrocher facilement et solidement sur un support aisément transportable tel qu’un panneau. Exemple : morceau de carton plastifié épinglé sur un petit tableau en liège ou morceau de tissu épais “scratché” sur un support adéquat.
 - se rassembler en un lieu extérieur prédéterminé, si possible du même côté de la rue pour éviter les accidents
 - passer un accord avec une entreprise à proximité pour accueillir les enfants si les locaux ne peuvent être réintégrés après l’extinction du feu
 - prévoir le transport des bébés: lits à grandes roulettes susceptibles d’être évacués rapidement à condition qu’il n’y ait pas d’escaliers à franchir pour emprunter les sorties de secours
- Communiquer la procédure à l’ensemble des personnes concernées
- Mettre à l’épreuve la procédure par des exercices d’évacuation et des discussions avec le personnel sur ces procédures et ces exercices d’évacuation. En effet, certains problèmes peuvent alors surgir (exemple: les lits à roulettes ne passent pas par les portes ou les roulettes ne roulent pas suffisamment bien...). La préparation des exercices d’évacuation doit être judicieuse et progressive afin d’éviter des risques d’émotions préjudiciables aux enfants:
 - les enfants peuvent être formés en utilisant comme thème d’animation celui des comportements préventifs relatifs à la sécurité incendie

Chapitre 3

Conception
& aménagement

CONCEPTION DES BÂTIMENTS

INTRODUCTION

Un projet de conception peut concerner:

- la construction d'une nouvelle crèche
- la rénovation d'une crèche
- la construction d'une nouvelle pièce
- la rénovation d'une pièce
- l'installation d'une crèche dans des locaux préexistants

Pour être mené à bien, un tel projet nécessite du temps, de l'investissement personnel et nécessite le cas échéant la sollicitation de l'avis des éducateurs(trices) qui travailleront dans les nouveaux locaux.

Un lieu adapté au travail permet un travail plus performant, plus agréable et plus sûr.

1. PARTICIPATION À LA CONCEPTION

En concordance avec la loi du 17 juin 1994 (article 4) concernant les services de santé au travail, il appartient au médecin de *"donner des conseils sur la planification des postes de travail, notamment quant à l'aménagement des lieux de travail et le choix des équipements de travail [...], de promouvoir l'adaptation du travail à l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail et le choix des méthodes de travail [...], de donner à l'employeur et au salarié des conseils dans les domaines de l'hygiène, de l'ergonomie, de l'éducation à la santé et de la réadaptation professionnelle"*.



Dans le cadre de cette mission, le médecin du travail conseillera, quand cela est possible, la participation des éducateurs(trices) à la conception des lieux car ils(elles) ont une connaissance parfaite de l'organisation de la journée, des besoins au niveau de l'espace et des contraintes du travail.

Les éducateurs(trices) peuvent rassembler leurs avis en:

- se questionnant sur le déroulement des activités dans une journée type, les besoins d'espace, les rangements...
- énumérant tous les problèmes de fonctionnement dans la structure actuelle et que l'on veut absolument éviter dans le futur
- énumérant tout ce qui est bien dans la structure actuelle et que l'on veut retrouver dans la future structure
- visitant d'autres crèches

RECOMMANDATIONS

1. RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

- Préférer les plain-pieds pour supprimer les escaliers et éviter les petites dénivellations qui sont sources d'accident et empêchent l'utilisation de chariots pour les repas
- Respecter une organisation logique entre les différentes pièces:

- isoler géographiquement et acoustiquement les zones d'activités par rapport aux lieux de repos:
 - salles bruyantes et dortoirs non contigus
 - salle de psychomotricité ou d'activité à l'écart
- placer la cuisine de façon centrale si il y a plusieurs sections
- placer la section des bébés au rez-de-chaussée si il y a plusieurs étages:
 - pour éviter de devoir les porter pour monter ou descendre les escaliers
 - pour faciliter l'évacuation en cas d'incendie car ils ne se déplacent pas encore tout seuls (voir procédure d'évacuation page 44)
 - pour faciliter les sorties en poussettes en permettant la rentrée de celles-ci jusque dans le couloir de la section
- ▶ Prévoir un espace suffisant dans chaque pièce, avec espaces fonctionnels mais aussi des espaces de rangement
- ▶ Prévoir des portes d'accès extérieures et intérieures suffisamment larges pour laisser passer une poussette double là où c'est nécessaire
- ▶ Si recours à des plans inclinés extérieurs, veiller à avoir une pente faible (maximum 5°) et un revêtement non glissant
- ▶ Placer l'armoire contenant les produits de ménage à un endroit central pour permettre facilement le recours aux produits si nécessaire en cours de journée

2. RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES

a. Portes:

- ▶ Suffisamment larges pour:
 - répondre à la législation sur l'accessibilité aux personnes handicapées
 - laisser passer une poussette pour l'accès dans la section bébés
 - laisser passer un lit sur roulettes notamment pour l'évacuation en cas d'incendie
- ▶ Intérieures: vitrées dans la partie inférieure pour voir les enfants derrière la porte
- ▶ Clenches hautes (+/- 1m40) pour empêcher l'ouverture inopportune par les enfants
- ▶ Être munies de bandes "caches-fentes" au bas des portes des dortoirs
- ▶ Être munies de rouleaux anti pince-doigts jusqu'à 1m50 de hauteur pour empêcher l'écrasement des doigts des enfants dans les portes
- ▶ Porte d'entrée:
 - non ouvrable de l'extérieur sans autorisation
 - munie d'un parlophone avec différentes sonnettes pour les différentes sections de façon à ce que:
 - les sections ne soient pas toutes dérangées à chaque fois
 - la sécurité soit assurée au niveau des entrées et sorties au sein de la structure puisque c'est la section à laquelle appartient l'enfant qui ouvre au parent concerné lorsqu'il se présente. Le but est d'éviter les intrusions inopportunes



b. Barrières:

- ▶ Empêchant l'accès aux zones dangereuses
- ▶ Facilement ouvrables et fermables par un adulte mais pas par un enfant
- ▶ Suffisamment hautes pour empêcher un adulte de les franchir sans les ouvrir et pour qu'elles soient suffisamment visibles par les adultes afin d'éviter le risque de chute

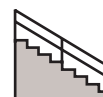
c. Fenêtres:

Règlement grand-ducal du 20 décembre 2001: "Une aération suffisante de tous les locaux doit être assurée".



- ▶ Ouvrantes battantes pour permettre une aération modérée
- ▶ Avec clé permettant d'ouvrir tout grand quand on le désire (clé attachée en hauteur)
- ▶ Une fenêtre par pièce devrait être munie d'une moustiquaire
- ▶ Double vitrage
- ▶ Éviter les trop grandes baies vitrées
- ▶ Prévoir une fenêtre à hauteur des enfants pour permettre à l'enfant de dire au revoir à ses parents sans que l'éducateur(trice) ne soit obligé(e) de porter l'enfant ou prévoir un petit escalier sécurisé devant une fenêtre normale

d. Escaliers:



- ▶ Éviter au maximum la présence d'escaliers entre les pièces ou les sections
- ▶ Deux rampes:
 - l'une à hauteur d'adulte
 - l'autre à hauteur d'enfant
- ▶ Marches:
 - possédant une surface antidérapante au bout de chaque marche
- ▶ Éclairage correct et avec détecteur de présence (voir page 38)
- ▶ Pour l'accès au premier étage: suffisamment larges (1m20) pour permettre la montée et la descente simultanée de personnes en cas d'incendie si il n'y a qu'un seul escalier
- ▶ Pour l'accès aux autres étages, obligation de présence d'un second escalier ou de compartimentage de la cage d'escalier

e. Aires de jeux extérieures :

Règlement grand-ducal du 20 décembre 2001: "Chaque crèche doit disposer d'une aire de jeu extérieure dont la taille ne peut être inférieure à un are ni inférieure à 5m² par enfant. Une dérogation à cette règle peut être accordée aux crèches dont l'implantation permet l'accès direct à une zone verte ou à une aire de jeu publique."

- ▶ Délimiter le terrain de jeux pour permettre une surveillance visuelle constante et globale
- ▶ Délimiter par des clôtures:
 - suffisamment hautes pour éviter qu'un enfant ne puisse les escalader
 - comportant des portes impossible à ouvrir par des enfants mais facilement ouvrables par des adultes (sinon porte ouverte en permanence)
- ▶ Placer un banc à taille adulte
- ▶ Éviter les surfaces glissantes en hiver (bois par exemple) et les surfaces inégales responsables de chutes
- ▶ Prévoir un revêtement souple sous les jeux
- ▶ Recouvrir les bacs à sable d'une protection lorsqu'ils ne sont pas utilisés (hygiène)

- ▶ Prévoir des parasols si pas d'ombre naturelle par des arbres
- ▶ Installer des sanitaires à l'extérieur ou proches de la sortie sur le jardin
- ▶ Ménager des aires de rangement à l'extérieur pour les jeux extérieurs qui doivent être protégés (petits vélos...) ou prévoir des aires de stockage à l'intérieur qui soient faciles d'accès, sans dénivellation et proches de la porte de sortie
- ▶ Structurer ces aires de rangement pour augmenter les possibilités de stockage et placer ce qui est le plus souvent utilisé aux endroits les plus accessibles
- ▶ Eliminer toute plante possédant des épines ou des baies et proscrire les plantes qui peuvent être responsables d'intoxications même si elles semblent inoffensives telles que : azalée, buis, chèvrefeuille, digitale, ficus, glycine, gui, ... Veiller à attirer l'attention de la personne qui conçoit le jardin



f. Voies d'accès:

- ▶ Éviter les marches d'escaliers pour faciliter les entrées et sorties des poussettes
- ▶ Recouvrir les abords de la crèche et les voies d'accès en surfaces non glissantes mais bien roulantes pour les poussettes
- ▶ Si recours à un plan incliné extérieur:
 - veiller à avoir une pente faible (maximum 5°)
 - recouvrir d'un revêtement non glissant
 - installer une rampe sécuritaire pour les enfants (faible espace entre les barres)

AMÉNAGEMENT

Ce chapitre va reprendre les diverses caractéristiques des différentes pièces et propose des renvois dans les autres chapitres pour plus de détails.

CHAMBRE

Règlement grand-ducal du 20 décembre 2001: Pour le groupe des petits, "chaque dortoir doit être équipé d'un nombre suffisant de lits d'enfants disposés de façon à respecter un écart latéral raisonnable entre les lits. Par emplacement deux lits au maximum peuvent être superposés. Le volume de chaque dortoir doit être au moins égal à 6 mètres cube par lit d'enfant". Pour le groupe des moyens, "Le ou les dortoirs doivent permettre l'accueil d'au moins deux tiers des enfants pour se reposer sur des lits ou matelas, disposés de façon à respecter un écart raisonnable. Par emplacement deux lits d'enfants au maximum peuvent être superposés."



- ▶ Eviter d'avoir une pièce d'activités au-dessus d'une chambre
- ▶ Eviter d'avoir un accès direct depuis la pièce principale pour les nuisances sonores
- ▶ Prévoir une table avec coussin à langer pour y mettre le sac de couchage aux enfants plutôt que de le faire dans le lit (pour éviter le maintien d'une mauvaise posture pendant longtemps et fréquemment)
- ▶ Pour les bébés:
 - installer un lit à roulettes près de la porte de la chambre pour permettre l'évacuation des enfants en cas d'incendie (voir page 44)
 - prévoir des lits bien conçus pour éviter des sollicitations néfastes du dos (voir pages 56-57)



- ▶ Pour les grands enfants:
 - installer des petits lits sans barreaux auxquels les enfants peuvent accéder sans l'aide d'un(e) éducateur(trice)
 - prévoir un endroit de stockage vertical de ces lits pour les pièces à double usage siestes-activités
- ▶ Si il y a peu de place dans la chambre, éviter les lits superposés responsables de manutentions difficiles en plaçant par exemple deux lits l'un contre l'autre séparés par un panneau translucide:
 - pour empêcher que les enfants ne puissent se toucher (règle d'hygiène)
 - mobile pour permettre un nettoyage facile
- ▶ Prévoir un siège très confortable pour que l'éducateur(trice) qui surveille la sieste soit bien installé(e) (voir page 59)

- Installer un éclairage correct avec veilleuse pour permettre les déplacements des éducateurs(trices) sans réveiller les enfants
- Placer des rideaux occultants aux fenêtres ou des volets extérieurs pour que l'éducateur(trice) dispose des conditions optimales pour endormir les enfants et éviter une situation stressante

SALLE DE BAIN

Règlement grand-ducal du 20 décembre 2001: "En règle générale, chaque structure d'accueil doit disposer d'au moins une cuve de toilette et d'au moins un lavabo dispensant de l'eau courante froide et chaude ou mitigée pour chaque tranche de dix enfants entamée. La température de l'eau chaude devra être limitée par thermostat à une température qui ne peut être supérieure à 40 ° Celsius. Pour les enfants non scolarisés les locaux sanitaires doivent se trouver au même étage que le local de séjour, pour les enfants scolarisés, ils doivent se trouver au même étage que le local de séjour ou au prochain étage [...]"



Pour les enfants âgés de moins de quatre ans, les lavabos doivent se trouver à la hauteur d'utilisation des enfants et les cuves de toilettes doivent être d'une taille appropriée aux enfants. Pour les enfants âgés de plus de 6 ans des cabines de toilettes doivent être installées".

Pour le groupe des petits, "La salle de bain doit se trouver au même étage que le local de séjour et doit disposer d'une table à langer et d'un lavabo équipé d'un robinet à eau mitigée et à commande non manuelle et d'un distributeur de savon à commande non manuelle à l'usage du personnel et d'un lavabo équipé d'un ou de plusieurs robinets installés à la hauteur des enfants.

La présence de cuves de toilette pour enfants n'est pas obligatoire pour cette tranche d'âge".

Pour le groupe des moyens, "La salle de bain doit se trouver au même étage que le local de séjour et doit, si des enfants âgés de moins de 2,5 ans sont accueillis, disposer d'une table à langer et d'un lavabo équipé d'un robinet à eau mitigée et à commande non manuelle et d'un distributeur de savon à commande non manuelle à l'usage du personnel."

- Facile d'accès depuis les zones d'activités
- Munie d'une vitre permettant un contrôle visuel de la zone d'activité (quand les éducateurs(trices) sont seul(e)s en début et fin de journée)
- Munie d'une table à langer (voir page 57-58)
- Lavabos:
 - idéalement à taille adulte (hauteur de 90 cm) avec estrades sécurisées pour les enfants
 - avec tabourets sur roulettes et réglables en hauteur pour l'éducateur(trice) si lavabos à hauteur d'enfant (35 cm)
 - munis d'une commande et d'un mitigeur en hauteur inaccessible aux enfants (plus de 1m50)
- Espaces de rangement:
 - dont la hauteur est comprise entre la hanche et l'épaule (environ 1m à 1m45)
 - pas au-dessus de la table à langer car trop éloignés en raison de la profondeur de la table et généralement trop hauts pour éviter que les enfants ne se cognent la tête
 - rangement des vêtements de rechange dans des casiers individuels disposés en étagères
- Toilettes adaptées à la taille des enfants, dont la hauteur d'assise est déterminée en fonction des sections:
 - 28 cm pour les moins de 6 ans
 - pouvant être recouvertes par un "cache" pour les moins de 4 ans

PIÈCE PRINCIPALE

Prévoir:

- Différents coins d'activités
- Des rangements en nombre suffisant pour que le matériel puisse être rangé correctement et rester à portée de mains. Nombre suffisant à déterminer spécifiquement dans chaque crèche avec les éducateurs(trices) de chaque section lors des réunions mensuelles
- Un coin avec tables pour les repas et bricolages
- Minimum une table et 2 chaises à taille adulte

HALL D'ENTRÉE

Prévoir:

- Un hall d'entrée séparé pour éviter le refroidissement de tout le bâtiment lors des allées et venues des parents le matin et le soir
- Un grand tapis paillason en hiver pour éviter que les parents et les enfants ne salissent les lieux communs dès le matin
- Une chaise d'adulte (éventuellement rabattable au mur) pour déshabiller l'enfant à bonne hauteur lors des sorties
- Un espace où les parents peuvent laisser leurs poussettes ou Maxicosy®
- Des surchaussures à disposition des parents s'ils désirent rentrer dans la crèche

CUISINE

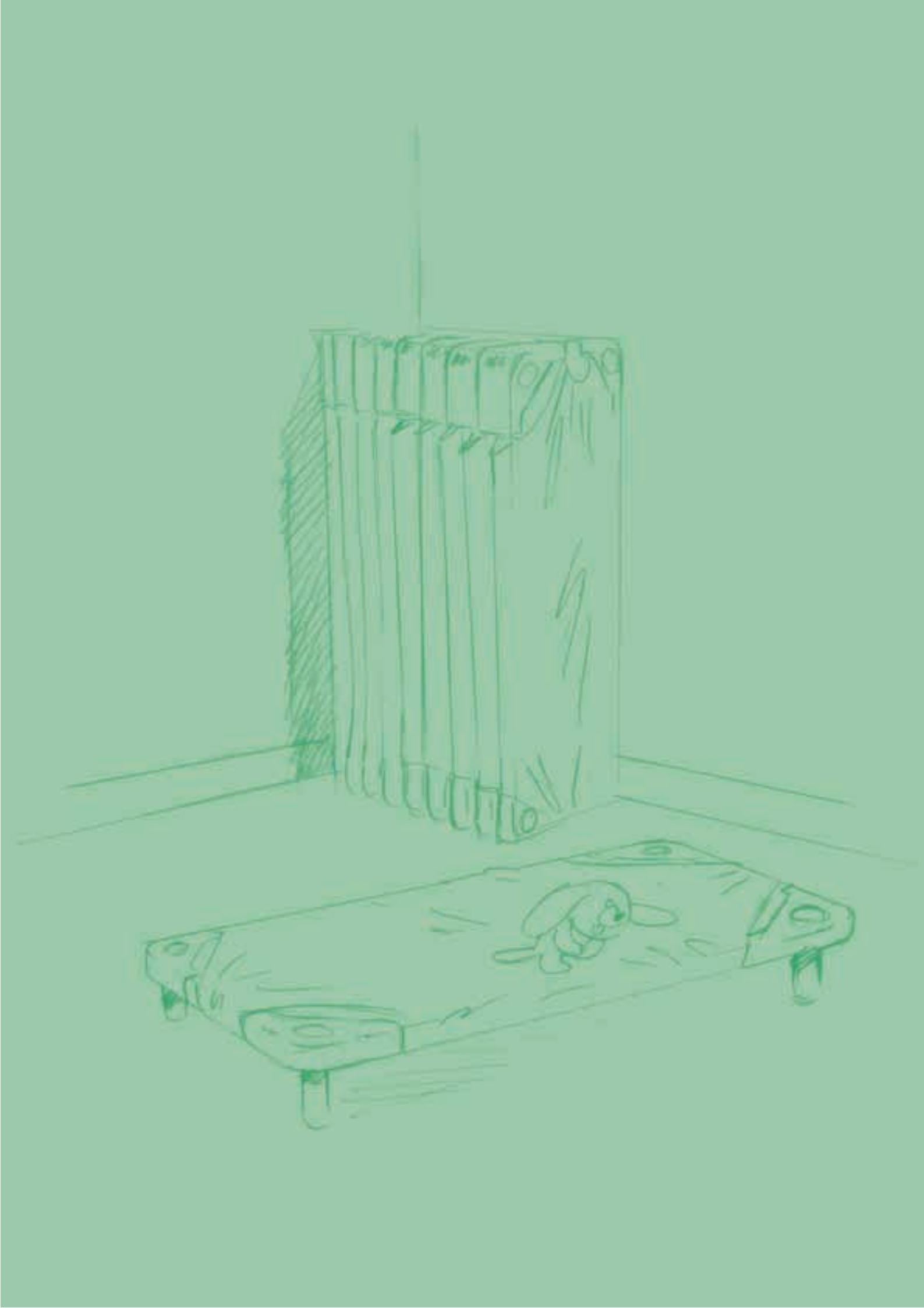
- Distribution des repas:
 - couper les mets en petits morceaux à la cuisine (car plans de travail à bonne hauteur et bons couteaux à disposition)
 - éviter les dénivellations au niveau du sol pour permettre l'utilisation de chariots
 - prévoir un monte-charge si plusieurs étages



BUANDERIE

- Surélever les machines pour permettre leur chargement et déchargement dans une bonne position pour le dos (surélever d'une hauteur de 30 à 40 cm)
- Prévoir une grande table pour:
 - replier le linge
 - déposer les paniers lors du remplissage
- Prévoir un chemin d'accès dégagé
- Placer des affiches contenant les informations d'utilisation sur chaque machine
- Placer les produits en hauteur





ÉQUIPEMENTS, MOBILIER ET SANITAIRES

La plupart des crèches sont conçues à la taille des enfants, selon un concept largement répandu de confort et de bien-être de ces derniers.

La préoccupation constante de leur confort fait oublier celui des quelques adultes présents dans les crèches.

Le mobilier à la taille des enfants engendre de nombreux problèmes pour les adultes qui s'en occupent toute la journée et il constitue un risque pour la santé de ceux-ci, sans contribuer considérablement au développement de l'enfant qui ne connaît quand même pas cette situation à domicile.

Un compromis est donc à trouver, assurant à la fois le bien-être de l'enfant et de l'adulte car en améliorant les conditions de travail des éducateurs(trices), on contribue au bien-être de l'enfant.

Ce chapitre reprend des propositions de compromis.

Avant tout, il faut veiller à ce que tous les équipements répondent aux normes CE (catalogue électronique des normes européennes applicables au Grand-Duché de Luxembourg: <http://www.see.lu>).

TABLES

Au cours des repas et des animations, le travail des éducateurs(trices) assis(es) aux tables des enfants engendre des postures contraignantes et peut être responsable de maux de dos importants.



Deux solutions sont offertes. La meilleure solution est propre à chaque crèche en fonction de son projet éducatif:

1. TABLE À TAILLE ADULTE (+/- 75 CM) ET CHAISES HAUTES POUR ENFANTS

- Solution idéale lorsqu'une pièce est consacrée entièrement aux repas et ne sert pas à d'autres activités si ce n'est le dessin, le bricolage, ou la peinture requérant l'usage de la table. Il faut évidemment organiser ces activités juste avant ou juste après un repas pour éviter les manutentions inutiles
- Il faut toujours solliciter le plus possible la participation de l'enfant pour diminuer la répétition d'efforts de manutention de l'éducateur(trice)
- Idéalement, utiliser des chaises "trip trap" dans lesquelles les enfants plus grands peuvent, à leur plus grande satisfaction, monter seuls. L'éducateur(trice) n'a plus qu'à fermer la ceinture qui assure leur sécurité
- Caractéristiques des chaises hautes (voir page 56)



2. TABLE BASSE À HAUTEUR D'ENFANT

Trois possibilités existent:

a. Table à taille enfant

- ▶ Hauteur minimale de 54 cm, jamais plus bas sinon les éducateurs(trices):
 - s'assoient le dos rond, les genoux plus hauts que le niveau des hanches et ne savent pas glisser les jambes sous la table
 - ne peuvent pas aider correctement les enfants car ne savent pas s'installer confortablement à côté d'eux
- ▶ Proposition: table "macaroni" en demi-cercle centrée sur l'éducateur(trice) permettant:
 - à l'adulte d'être face à l'enfant et de s'en rapprocher
 - d'augmenter le nombre d'enfants que l'adulte peut aider sans devoir faire une flexion/rotation au niveau du dos ni se déplacer.
 - une bonne position de l'adulte grâce à une chaise à sa taille mais dont les pieds sont raccourcis



b. Table plus haute pour adulte au milieu des tables pour enfants

Prévoir une table un peu plus haute pour les adultes au milieu des tables pour enfants pour:

- ▶ permettre une bonne posture assise des éducateurs(trices) tout en leur laissant la possibilité de se joindre aux enfants
- ▶ permettre l'utilisation de chaises plus hautes et possédant un dossier adapté



c. Séparer adultes et enfants

Installer une table pour adultes et deux chaises dans un coin de la salle et s'organiser pour que les éducateurs(trices) puissent y préparer les bricolages, y découper les mets pour les repas si cela n'a pas été fait en cuisine, réaliser le travail administratif...

Cette solution ne favorise pas l'intégration des éducateurs(trices) au sein du groupe des enfants. Ils(elles) auront dès lors tendance à s'installer dans de mauvaises positions auprès des enfants. C'est donc la moins bonne des solutions, mais c'est un minimum.

Proposition: si peu de place dans la pièce, installer une table qui se relève au mur avec, idéalement, un système hydraulique facilitant son redressement.

CHAISES

Un grand principe doit être respecté: l'adulte ne peut en aucun cas s'installer durablement sur une chaise prévue pour un enfant. En effet, celle-ci est trop basse, trop étroite et son dossier est inadéquat pour un adulte.



L'adulte doit donc se servir d'une chaise qui lui est propre, même s'il s'installe à une table pour enfant.

Deux solutions existent:

- ▶ Amener l'enfant à hauteur des adultes à l'aide de chaises hautes
- ▶ Amener l'adulte à hauteur des enfants à l'aide de chaises adaptées

1. CHAISES HAUTES

a. Pour les bébés:

- Avec tablettes amovibles pour permettre un rapprochement du corps de l'éducateur(trice) pour prendre et déposer l'enfant
- Avec ceinture de sécurité, repose-pieds et présence d'un système de retenue entre les deux jambes de l'enfant pour l'empêcher de glisser sous la tablette
- Avec dossier suffisamment haut pour pouvoir y installer les enfants dès qu'ils tiennent assis



b. Pour les moyens et jusqu'à 4 ans:

- Chaises "trip trap" évolutives permettant:
 - à l'enfant de monter seul dès qu'il le peut
 - le recours à une table de taille adulte sans encombrement par une tablette

2. CHAISES POUR ENFANTS

- Adaptées à la hauteur de la table (exemple: assise de la chaise à 31 cm pour une table de 54 cm)
- Possédant des accoudoirs bas pour les plus petits (1 à 2 ans) afin d'éviter qu'ils ne tombent lorsqu'ils bougent
- Munies de patins pour diminuer le bruit et faciliter leur mise en place



3. CHAISES POUR ADULTES

- Chaise droite identique à celle des enfants mais avec une assise et un dossier à taille adulte, dont les pieds sont plus petits que la normale
- Chaise à roulettes dont la hauteur d'assise varie de 37 à 46 cm, pivotante, avec 5 branches et un dossier réglable en hauteur

LITS D'ENFANTS

1. POUR LES BÉBÉS

- Idéalement, lits en hauteur:
 - dont la partie supérieure du matelas arrive à 1 mètre
 - dont un côté glisse vers le bas ou pivote vers le haut:
 - sans bruit
 - sans effort
 - avec des poignées ergonomiques
 - ne pouvant être ouvert par l'enfant (nécessitant les deux mains avec un écartement de plus de 1m20)
 - s'abaissant jusqu'au niveau du matelas pour faciliter la prise de l'enfant



- laissé ouvert quand l'enfant a quitté le lit pour ne pas devoir l'ouvrir quand on a l'enfant dans les bras
- l'espace sous le lit peut être utilisé comme armoire contenant du linge...(matériel léger et utilisé peu fréquemment)
- ▶ Lits à hauteur de genoux:
 - dont le fond peut être surélevé pour les enfants qui ne s'assoient pas encore
 - dont la paroi est amovible (cfr ci-dessus)
- ▶ Lits standards dont les matelas sont au niveau du sol:
 - surélever le fond pour les enfants qui ne s'assoient pas encore
- ▶ Lits superposés à éviter dans la mesure du possible car:
 - le lit supérieur est trop haut
 - le lit inférieur est trop bas
 pour une manutention correcte

2. POUR LES PLUS GRANDS

Lits au sol avec:

- ▶ matelas et support léger en plastique afin de:
 - faciliter le nettoyage
 - permettre un aménagement facile de la pièce en fonction du nombre de lits nécessaires
 - permettre une manutention aisée
- ▶ laisser l'enfant s'y glisser seul

TABLES À LANGER

- ▶ hauteur de la partie supérieure du coussin à langer à 1 mètre (+/- la hauteur des coudes des utilisateurs(trices) en position debout)
- ▶ si possible, tournées vers le local principal pour travailler face à son groupe et ne pas devoir se retourner pour intervenir
- ▶ espace pour les pieds (hauteur : 20 cm et profondeur: minimum 15 cm) à la base pour permettre un rapprochement du corps
- ▶ avec escaliers sécurisés permettant la participation des grands enfants qui sont aussi les plus lourds
- ▶ avec point d'eau à côté, à portée de mains (maximum 20 cm) et à hauteur d'adulte (90 cm)
- ▶ avec savon, désinfectant et lingettes à portée de mains sans devoir s'étirer ou se pencher (distance maximum de 25 cm pour les objets pris fréquemment et jusqu'à 50 cm)



- ▶ munies de rangements:
 - proches de l'endroit de travail
 - accessibles (préférer les rangements à côté ou sous la table à langer. Les étagères placées sur le mur en face de l'éducateur(trice) deviennent très vite inaccessibles étant donné la profondeur du coussin)
 - en suffisance
 - s'ouvrant facilement
- ▶ si peu d'espace: table à langer sur roulettes avec blocage par freins pour:
 - la rapprocher par rapport à l'évier quand c'est nécessaire
 - la ranger sur le côté quand elle n'est pas utile

PARC

Il faut éviter au maximum les parcs traditionnels dans lesquels il faut "plonger" pour prendre ou déposer un enfant.

Deux solutions sont à envisager:

Parc surélevé:

- ▶ d'environ 1 mètre
- ▶ avec ouverture disposant d'un système de sécurité
- ▶ permettant aux éducateurs(trices) de saisir l'enfant sans se baisser



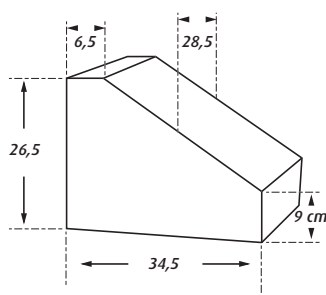
Aire de jeux:

- ▶ délimitée par un système de barrières disposant d'une porte sécurisée
- ▶ permettant de laisser plusieurs enfants sur des tapis sans risque
- ▶ permettant à l'adulte d'y rentrer pour disposer et reprendre l'enfant (environnement adéquat pour une bonne manutention)



SOCLES-SIÈGES

- ▶ à utiliser pour être dans une bonne position à la hauteur des enfants lorsque l'on joue avec eux au tapis par exemple
- ▶ dimensions : hauteur de +/- 30 cm
- ▶ recouverts d'un matériau lavable, désinfectable et antidérapant



BALLONS-SIÈGES

- ▀ dimensions pour le travail :
 - aux petites tables: diamètre maximum de 45 cm
 - aux tables adultes d'une hauteur de 75 cm: diamètre de 60 à 65 cm
- ▀ les petits "pieds stabilisateurs" présents sur certains modèles sont un frein aux mouvements latéraux réguliers pour intervenir auprès des enfants

SIÈGES POUR LA SURVEILLANCE DE LA SIESTE

Pour la surveillance de la sieste, les éducateurs(trices) restent en général à la hauteur des enfants mais il est impératif qu'ils(elles) soient bien installé(e)s pendant cette période assez longue.

Idéalement, la surveillance se fera en posture assise et le système utilisé devra:

- ▀ offrir un dossier avec un bon soutien au niveau du dos
- ▀ avoir une assise suffisamment large
- ▀ permettre un angle ouvert entre le tronc et les jambes nécessaire à une bonne circulation sanguine
- ▀ permettre les changements de positions
- ▀ permettre de s'en extraire facilement
- ▀ ne pas être trop incliné afin de garder un contrôle visuel

Les positions debout, assise au sol avec les jambes tendues et à genoux doivent être absolument proscrites.

FAUTEUILS POUR DONNER LE BIBERON

Donner le biberon aux enfants est une activité qui peut durer un certain temps surtout si ils sont nombreux. Afin de pouvoir tenir ce temps, il est impératif que l'éducateur(trice) n'aie pas d'effort à faire pour supporter le poids de l'enfant et le maintenir en position.

C'est pourquoi il(elle) doit adopter une bonne position, totalement relâchée grâce à un fauteuil adapté et avoir la possibilité de se caler confortablement.

Éléments essentiels:

- ▀ dossier haut, légèrement incliné vers l'arrière ou inclinable
- ▀ assise permettant d'avoir les pieds au sol (sinon prévoir un repose-pieds)
- ▀ avec accoudoirs pas trop hauts, assez longs et assez larges pour offrir un bon appui et permettre de reposer l'avant bras et soulager l'épaule
- ▀ préférer un recouvrement matelassé lavable et résistant
- ▀ prévoir de quoi soutenir le dos et le bras de l'éducateur(trice) et caler l'enfant:
 - coussin d'allaitement, style polochon qui peut être acheté dans les boutiques spécialisées ou confectionné avec un traversin (longueur 1m50/1m70) rempli au 2/3 de micro-billes de polystyrène ou autre rembourrage
 - plusieurs coussins assez souples, de différentes tailles afin que chaque éducateur(trice) trouve la position qui lui convient le mieux



Chapitre 4

Annexes

ANNEXE 1

MÉTHODE DÉPARIS

(Dépistage Participatif des Risques)

Version crèches

Nous reprenons ci-dessous la présentation de la méthode par l'auteur, adaptée à la situation des crèches.

Il s'agit d'une méthode de **Dépistage participatif** des **risques** simple, rapide et peu coûteuse qui permet de passer en revue l'ensemble d'une situation de travail avec les travailleurs concernés afin de mettre en avant les problèmes auxquels ils sont confrontés et d'envisager des solutions applicables à plus ou moins long terme.

Le personnel qui connaît le mieux son travail est ainsi amené, non pas à répondre à des questions ou à donner son avis, mais à débattre des détails pratiques permettant de réaliser son travail dans des conditions optimales pour lui et pour la structure.

Si des problèmes ne peuvent être résolus, ils devront faire l'objet d'une étude plus approfondie.

Cette méthode est applicable à tout type de poste, mais elle a été adaptée en une version spécifique pour les éducateurs(trices) qui est présentée ci-après afin d'être utilisée par le personnel de crèche et son encadrement.

Elle est basée sur une réunion de groupe des éducateurs(trices) et de la direction pendant laquelle les différents thèmes de la situation de travail sont abordés (via le support papier **Déparis**) et débattus afin d'exposer les problèmes rencontrés et de trouver des solutions.

La méthode peut être utilisée régulièrement, par exemple une fois par an afin d'apporter de nouvelles solutions chaque année et d'améliorer la situation de travail en agissant d'abord sur les priorités. Au fur et à mesure, les différents aspects seront approfondis afin d'atteindre la meilleure situation possible.

La durée de ces réunions est idéalement de 2 heures.

La méthode Déparis constitue le premier niveau de la stratégie SOBANE. Cette stratégie a pour but la prévention des risques et comporte 4 niveaux de complexité croissante, requérant des compétences de plus en plus spécialisées et s'arrêtant quand les risques résiduels sont acceptables.

- ▶ Niveau 1, **Dépistage**: réalisé par les gens du terrain.
- ▶ Niveau 2, **Observation**: étude plus approfondie des aspects non résolus au premier niveau, réalisée par les gens du terrain.
- ▶ Niveau 3, **Analyse**: réalisée par un conseiller en prévention si des problèmes n'ont pu être résolus lors des deux premières étapes.
- ▶ Niveau 4, **Expertise**: en cas de situation complexe, étude réalisée par un expert externe (par exemple un spécialiste en éclairage).

La stratégie **SOBANE** ainsi que la méthode **Déparis** ont été développées par l'Unité Hygiène et Physiologie du Travail du Professeur J. Malchaire de l'Université Catholique de Louvain.

PROCÉDURE D'UTILISATION

1. Information par la direction sur les objectifs poursuivis et engagement de celle-ci de tenir compte des résultats des réunions et des études.
2. Désignation d'un coordinateur au sein du personnel d'une section ou de la crèche dans son ensemble par les éducateurs(trices) et la direction.
3. Préparation du coordinateur: il lit Déparis en détail et se forme à son utilisation.

4. Constitution d'un groupe de réflexion avec des éducateurs(rices)-clés (ou si possible de tou(te)s les éducateurs(trices) d'une section), désigné(e)s par leurs collègues et de la direction. Il comprend au moins un homme et une femme en cas de groupe mixte.
5. Réunion du groupe de réflexion dans un local calme près des lieux de travail. Prévoir au minimum une heure de réunion, idéalement deux heures.
6. Explication claire par le coordinateur du but de la réunion et de la procédure.
7. Discussion sur chaque rubrique en se concentrant sur les aspects repris sous cette rubrique et en s'attardant, non pas à porter un score, mais
 - à ce qui peut être fait pour améliorer la situation, par qui et quand
 - à ce pour quoi il faut demander l'assistance d'un préventeur (médecin du travail, ergonome...)
 - à déterminer rapidement le coût des mesures d'amélioration proposées et l'impact qu'elles peuvent avoir sur la qualité du produit et sur la productivité: jugement en terme de pas (0), peu (€), moyennement (€€) ou très (€€€) coûteux globalement pour les 3 critères: coût direct, qualité du travail et productivité.
8. Après la réunion, synthèse par le coordinateur en mettant au net
 - les rubriques utilisées, contenant les informations détaillées ressortant de la réunion
 - la liste des solutions envisagées avec indication de qui fait quoi et quand
 - la liste des points à étudier plus en détails avec les priorités.
9. Présentation des résultats aux participants, révision, ajouts...
10. Finalisation de la synthèse.
11. Présentation à tous les participants et aux décideurs financiers.
12. Poursuite de l'étude pour les problèmes non résolus, facteur par facteur, au moyen des méthodes de niveau 2, Observation, et de niveau 3, Analyse, de la stratégie SOBANE, en recourant, le cas échéant, à l'aide complémentaire de préventeurs.
13. La direction définit et met en œuvre les plans d'action à court, moyen et long terme.

Le texte suivant peut aider à préciser le but de la réunion :

**“Au cours de la réunion, nous allons passer en revue tous les aspects techniques d'organisation et de relation qui font que le travail est plus ou moins facile, efficace et agréable.
L'objectif n'est pas de savoir si c'est facile ou agréable à 20, 50 ou 100 %.
Il est de trouver ce qui peut être fait concrètement, tout de suite, dans 3 mois et plus tard pour que ce soit plus efficace et plus agréable. Il peut s'agir de modifications techniques, de nouvelles techniques de travail, mais aussi de meilleures communications, de réorganisation des horaires, de formations plus spécifiques.
Pour certains points, nous devrions arriver à dire ce qu'il faut changer et comment concrètement le changer.
Pour d'autres, des études complémentaires devront être réalisées.
La Direction s'engage à établir un plan d'actions dans le but de donner suite au mieux à ce qui sera discuté.”**

1. LES AIRES DE TRAVAIL

Par activité : Accueil des enfants, jeux, aide au lavage des mains / w-c, cuisine et salle à manger, soins, mise à la sieste...

Situation souhaitée:

- ▶ Les espaces de travail sont de taille moyenne et chaque éducateur(trice) a la possibilité de voir certains de ses collègues
- ▶ Les dimensions des espaces de travail et des voies de circulation sont suffisantes, les accès sont directs, faciles, de largeur > 80 cm
- ▶ Les voies pour personnes sont bien organisées, de même que les voies pour sortir les poussettes, chariots...
- ▶ Les zones et plans de travail sont bien rangés, sans encombrement inutile par des objets, jouets, barrières pour les enfants
- ▶ Ils sont propres et agréables avec vue sur l'extérieur par des fenêtres propres
- ▶ Les lieux de rangements sont suffisants et adéquats
- ▶ Les barrières pour les enfants sont suffisamment hautes pour être visibles
- ▶ Elles s'ouvrent facilement et dans les deux sens

A surveiller:

- ▶ L'ordre général et l'encombrement par des objets étrangers au travail, particulièrement des voies d'accès
- ▶ Les voies d'accès pour les poussettes
- ▶ L'emplacement des objets liés au travail
- ▶ La propreté et l'esthétique générale
- ▶ L'état du sol: de niveau, uni, solide, non glissant
- ▶ La vue sur les autres éducateurs(trices) et vers l'extérieur

Que faire de concret pour améliorer la situation ?

Aspects à étudier plus en détails:



2. L'ORGANISATION TECHNIQUE ENTRE POSTES

Situation souhaitée:

- ▶ Les postes sont approvisionnés, avec des stocks tampons (langes, crèmes, lingettes, savons, essuies...) ni trop grands ni trop petits
- ▶ Ils sont assez indépendants des postes avant et après pour la bonne réalisation du travail
- ▶ Les interactions entre éducateurs(trices) des différents postes au cours du travail sont faciles et libres
- ▶ L'organisation entre les différentes sections et/ou les différents étages est adaptée

A surveiller:

- ▶ Les stocks en amont et en aval et le système d'approvisionnement des postes
- ▶ Les moyens utilisés pour les échanges d'informations entre postes, sections ou étages: voix, téléphones, parlophones, cahier de communication...

Que faire de concret pour améliorer la situation ?

Aspects à étudier plus en détails:



3. LES EMPLACEMENTS DE TRAVAIL

Par activité : Change des enfants, soins, aide au lavage des mains / w-c, jeux, repas, mise à la sieste, surveillance de la sieste ...

Situation souhaitée:

- ▶ Les éducateurs(trices) peuvent travailler assis(es), sur des chaises confortables et stables, les jambes à l'aise sous les plans de travail
- ▶ Ils/elles travaillent debout sans entrave dans leurs mouvements et peuvent prendre appui des cuisses et/ou des bras sur des appuis confortables et à bonne hauteur
- ▶ Les plans de travail sont disposés de sorte que la position de travail est confortable: épaules relâchées, nuque pas trop fléchie, bras le long du corps, pieds reposant librement sur le sol ou sur un repose-pied confortable
- ▶ Le travail ne requiert pas de se mettre à genoux ou accroupi ou de travailler le tronc tordu ou les bras levés

A surveiller:

- ▶ Les hauteurs des tables, étagères, plans de travail...
- ▶ Les possibilités de s'asseoir et la qualité des sièges
- ▶ La présence d'aides (escabeaux...) pour le travail en hauteur et la qualité de ces aides: stabilité, poids, sécurité...

Que faire de concret pour améliorer la situation ?

Aspects à étudier plus en détails:



4. LES RISQUES D'ACCIDENT

Situation souhaitée: ▶ Les éducateurs(trices) ne sont pas exposé(e)s aux facteurs de risque cités ci-contre ou en sont bien protégé(e)s collectivement A surveiller: ▶ Les facteurs cités ci-contre et la gravité des accidents qui peuvent survenir ▶ Les protections collectives (boutons de sécurité...) sur les appareils ou l'équipement: présence, simplicité, utilisation, possibilité de neutralisation...		Gravité			Que faire de <u>concret</u> pour améliorer la situation ?
	Heurt	○	+	++	
	Chute de personne	○	+	++	
	Chute d'objets	○	+	++	
	Coupure	○	+	++	
	Brûlure	○	+	++	
	Electricité	○	+	++	
	Incendie	○	+	++	
	Autres	○	+	++	
Aspects à étudier plus en détails:					☹
					☹
					☺



5. LES COMMANDES ET SIGNAUX

Envisager les différents appareils tels que chauffe-biberons, machine à laver, lave linge, micro-ondes, tableau d'incendie, parlophone...

Situation souhaitée:

- ▶ Les commandes (boutons...) et signaux visuels (écrans, lampes...) sont bien situés, d'autant plus près du travailleur et à une hauteur d'autant plus confortable que leur utilisation est fréquente
- ▶ Ils respectent les stéréotypes: vert = marche... rouge = arrêt, aiguille mobile de gauche à droite...
- ▶ Ils sont confortables: le niveau sonore, l'intensité lumineuse, la force de pression du doigt ou du pied, la taille des boutons poussoirs...

A surveiller:

- ▶ Les caractéristiques telles que les couleurs, les formes, les dimensions, les forces...
- ▶ Les emplacements: devant, trop haut, trop bas, sur le côté...
- ▶ La disposition: organisation des tableaux de commande, nombre et couleurs des boutons, lampes...
- ▶ La position du corps (tordu, penché...), de la tête (levée, tordue...), du bras (levé, au niveau du cœur, au-dessus des épaules...), de la jambe (levée, tordue...) pour accéder aux commandes ou percevoir les signaux

Que faire de concret pour améliorer la situation ?

Aspects à étudier plus en détails:



6. LE MATÉRIEL DE TRAVAIL

Situation souhaitée:

- ▶ L'éducateur(trice) dispose du matériel le plus adéquat et le plus confortable pour chaque opération: le matériel (langes, produits de soins, vaisselle...) est facile à saisir en sécurité et facile à utiliser sans fatigue des mains ou des bras
- ▶ Le matériel de travail ne comprend rien qui puisse blesser
- ▶ Il est bien disposé et rangé en ordre et selon les besoins en des endroits facilement accessibles autour des emplacements de travail
- ▶ Le matériel est bien disposé : en face, à moins de 50 cm si debout, 38 cm si assis, à hauteur du cœur, sous le niveau des épaules

A surveiller:

- ▶ Les caractéristiques du matériel: poids, portée d'atteinte du matériel...

Que faire de concret pour améliorer la situation ?

Aspects à étudier plus en détails:



7. LES MANUTENTIONS

Considérer les manutentions du matériel (langes, nourriture...) mais également les manutentions des enfants

Situation souhaitée:

- ▶ Les charges sont légères, manipulées occasionnellement et sans torsion du tronc
- ▶ Les charges lourdes sont manipulées avec des aides mécaniques, faciles et rapides à utiliser (chariots...)
- ▶ Les distances et hauteurs de prise et de dépose sont confortables ni trop basses ni trop hautes
- ▶ Les charges sont faciles et confortables à saisir

A surveiller:

- ▶ Le poids et la stabilité des charges
- ▶ La facilité pour les saisir: poignées, bords non-coupants et non-glissants...
- ▶ Les hauteurs auxquelles les enfants et les charges doivent être saisis et déposés (idéalement au niveau de la ceinture)
- ▶ Les mouvements de manutention, distances, torsion...
- ▶ La présence et la qualité (facilité, rapidité...) des aides mécaniques
- ▶ La participation des enfants
- ▶ Le port des enfants sans torsion du tronc

Que faire de concret pour améliorer la situation ?

Aspects à étudier plus en détails:



8. LA CHARGE MENTALE

Situation souhaitée:

- ▶ Le travail demande une attention moyenne, ni permanente ni trop occasionnelle
- ▶ L'éducateur(trice) doit prendre un certain nombre, ni trop faible ni trop élevé, de décisions parmi un nombre moyen de choix possibles
- ▶ Les procédures en cas d'accident sont claires et il est possible de s'occuper de l'enfant accidenté tout en conservant une bonne sécurité pour les autres
- ▶ Les éducateurs(trices) gèrent les contacts avec les parents: situation relationnelle parfois difficile (conflits, menaces, agressions, retards...)
- ▶ Les éducateurs(trices) ne doivent pas être dérangés intempestivement lorsqu'ils/elles réalisent une tâche

A surveiller:

- ▶ Le degré d'attention nécessaire, qui est fonction de la gravité des actions à prendre et du caractère imprévisible des événements
- ▶ Le nombre de décisions à prendre sur un certain intervalle de temps et la difficulté pour prendre ces décisions: nombre de choix possibles, informations à recueillir, rapidité nécessaire...
- ▶ La clarté des procédures à suivre en cas d'accident d'un enfant (possibilité de gérer à la fois le groupe et l'enfant grâce à l'intervention d'une personne relais)
- ▶ Les relations avec les parents le matin et le soir

Que faire de concret pour améliorer la situation ?

Aspects à étudier plus en détails:



9. L'ÉCLAIRAGE

Considérer les différents lieux et les activités qui s'y rattachent

Situation souhaitée:

- Les locaux et le travail lui-même sont bien éclairés, ni trop, ni trop peu, sans aucun reflet ni éblouissement (en particulier par le soleil), sans ombres, avec un éclairage de jour important

A surveiller:

- La qualité des sources de lumière (l'état des lampes ou tubes) dans la salle commune, la salle de soins, les chambres (possibilité d'éclairage tamisé pour se déplacer sans risque et sans réveiller les enfants)
- Leur emplacement: de sorte qu'elles ne soient pas vues directement et qu'elles éclairent uniformément les aires de travail
- Le niveau d'éclairage: suffisant pour voir les détails du travail, mais pas trop important
- Les reflets sur les tables, surfaces métalliques, verre...
- L'éclairage naturel par les fenêtres avec vue sur l'extérieur
- L'exposition au soleil par ces fenêtres, la présence de rideaux ou stores

Que faire de concret pour améliorer la situation ?

Aspects à étudier plus en détails:



10. LE BRUIT

Considérer les différents moments de la journée (accueil des enfants, repas, jeux, sieste...)

Situation souhaitée:

- L'idéal est qu'aucun bruit ne cause de l'inconfort

A surveiller:

- L'origine des bruits et l'état des appareils ou installations (conditionnement d'air...) d'où proviennent ces bruits
- La localisation de ces sources de bruit par rapport aux éducateurs(trices)
- Les matériaux qui recouvrent les murs (poreux pour absorber le bruit)
- Les matériaux utilisés pour les parois qui séparent les locaux (lourds pour bloquer le passage du bruit)
- Les trous, orifices dans les parois séparant les locaux, les fentes en dessous des portes
- La possibilité de faire des activités à l'extérieur pour défouler les enfants et diminuer le bruit

Que faire de concret pour améliorer la situation ?

Aspects à étudier plus en détails:



11. LES AMBIANCES THERMIQUES

Considérer les différents moments de la journée (l'accueil des enfants, jeux, repas, sieste...)

Situation souhaitée:

- ▶ Le travail est confortable avec des vêtements ordinaires (tablier, tenue normale...), sans courants d'air, ni refroidissements ou échauffements locaux (rayonnement du soleil, sol froid...)
- ▶ Il ne fait ni trop sec, ni trop humide
- ▶ Le travail ne demande pas d'efforts brusques, violents ni importants, ni de déplacements rapides, répétés et fatigants
- ▶ Il y a un sas limitant le refroidissement de la crèche lors des allées et venues des parents le matin et le soir

A surveiller:

- ▶ Les sources de froid, de chaleur et d'humidité dans les locaux: eau, vapeur, surfaces chaudes, machines, soleil...
- ▶ Les vêtements et leur adaptation au travail réalisé
- ▶ Le développement de champignons ou de moisissures dans les locaux dû à l'humidité
- ▶ La lourdeur du travail et la fatigue qui en résulte
- ▶ La présence d'un sas pour éviter le contact direct entre intérieur de la crèche et extérieur

Que faire de concret pour améliorer la situation ?

Aspects à étudier plus en détails:



12. LES RISQUES CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES

Situation souhaitée:

- ▶ L'air paraît frais, agréable à respirer, sans odeur artificielle
- ▶ Si des produits chimiques sont utilisés (gaz, liquides):
 - les récipients sont adéquats et bien étiquetés
 - les éducateurs(trices) les utilisent avec soin (gants, masques...)
 - les produits sont bien utilisés: formation, bon produit pour le travail...
- ▶ Le risque de contamination des éducateurs(trices) par des liquides biologiques est limité

A surveiller:

- ▶ Les récipients et les produits qu'ils contiennent
- ▶ La documentation disponible sur les produits chimiques et les risques encourus
- ▶ La formation professionnelle des travailleurs sur l'emploi des produits chimiques et sur les risques
- ▶ Les conditions d'utilisation
- ▶ Les consignes prévues lors du change des enfants, lors du ramassage de vomissures, lors de morsures ou lors de la désinfection de plaies
- ▶ Les vaccinations : hépatite A, rubéole...

Que faire de concret pour améliorer la situation ?

Aspects à étudier plus en détails:



13. LES RELATIONS DE TRAVAIL ENTRE ÉDUCATEURS(TRICES)

Situation souhaitée:

- ▶ L'entente, la collaboration et le climat social entre les éducateurs(trices) et avec la hiérarchie sont excellents
- ▶ Les éducateurs(trices), les services et la hiérarchie se soutiennent pour des problèmes de travail
- ▶ Ils se concertent régulièrement pour solutionner les problèmes rencontrés
- ▶ Le groupe d'éducateurs(trices) se gère lui-même en ce qui concerne la répartition du travail, les pauses, les rotations, les congés, le remplacement des absents, la formation
- ▶ Les éducateurs(trices) prennent eux-mêmes les contacts qu'ils/elles jugent nécessaires avec les services périphériques (médecin, infirmière en cas de maladie ou accident) ou extérieurs (parents)

A surveiller:

- ▶ Le fait que des éducateurs(trices) soient isolé(e)s du groupe
- ▶ Les rapports entre les éducateurs(trices) du groupe au cours du travail et pour le travail
- ▶ Les relations entre collègues et avec la hiérarchie
- ▶ L'autonomie du groupe dans la gestion du travail
- ▶ Les rapports avec d'autres groupes ou services extérieurs: contacts directs ou intervention de personnes intermédiaires
- ▶ Les rapports hiérarchiques: responsabilités, délégations...
- ▶ Le type d'autorité
- ▶ Le climat social général (grèves, revendications)

Que faire de concret pour améliorer la situation ?

Aspects à étudier plus en détails:



14. L'ENVIRONNEMENT SOCIAL LOCAL ET GÉNÉRAL

Situation souhaitée:

- ▶ Du fait de l'organisation du travail et des espaces, les éducateurs(trices) ont la possibilité de communiquer librement pendant le travail sur n'importe quel sujet
- ▶ Ils/elles peuvent individuellement modifier leur rythme de travail et quitter quelques minutes leur poste, à leur gré, sans perturber l'organisation du travail

A surveiller:

- ▶ La communication visuelle et verbale compte tenu de l'isolement, du bruit, de la qualité des systèmes de communication (téléphone...)
- ▶ Les locaux sociaux, réfectoires...

Que faire de concret pour améliorer la situation ?

Aspects à étudier plus en détails:



15. LE CONTENU DU TRAVAIL

Situation souhaitée:

- ▶ Chaque éducateur(trice) sait exactement quel est son travail, son rôle et il/elle connaît ses responsabilités
- ▶ Le travail est intéressant en lui-même et il est diversifié (accueil, préparation des assiettes et surveillance des repas, vaisselle, jeux, lecture, mise au lit...)
- ▶ Il permet à chaque éducateur(trice) d'utiliser et de développer ses connaissances et compétences professionnelles
- ▶ Les éducateurs(trices) apprécient les responsabilités qui leurs sont données, ils/elles prennent des initiatives, peuvent adapter leurs modes de travail et collaborent activement à l'amélioration de la qualité du travail

A surveiller:

- ▶ La place de ce travail dans le bien-être et le développement des enfants
- ▶ La valeur et l'intérêt du travail effectué
- ▶ La possibilité de déterminer son propre rythme ou sa propre méthode de travail
- ▶ La diversité des tâches élémentaires à réaliser et des rôles
- ▶ Le degré d'initiative: interventions extérieures, changements de procédures...
- ▶ La durée d'adaptation et les capacités techniques et intellectuelles nécessaires

Que faire de concret pour améliorer la situation ?

Aspects à étudier plus en détails:



16. L'ENVIRONNEMENT PSYCHOSOCIAL

Situation souhaitée:

- ▶ Les éducateurs(trices) sont satisfait(e)s des conditions générales de vie dans la crèche
- ▶ La gestion du temps est appréciée: creux et pics de travail, heures supplémentaires, congés, maladies
- ▶ Une assistance locale structurée a été prévue pour les problèmes personnels
- ▶ Les éducateurs(trices) savent comment leur travail est évalué et quand et comment ils(elles) sont contrôlé(e)s

A surveiller:

- ▶ Les horaires (fixes, flexibles...), pauses, congés...
- ▶ Les remplacements en cas de maladie
- ▶ La gestion des périodes de travail intense
- ▶ Les structures et procédures d'accueil des problèmes: insatisfaction, stress, harcèlement...
- ▶ Le climat social général (grève, revendications...)
- ▶ Le système de contrôle et d'évaluation
- ▶ Les possibilités de développement personnel et professionnel
- ▶ La politique envers les travailleurs intérimaires

Que faire de concret pour améliorer la situation ?

Aspects à étudier plus en détails:



BILAN FINAL

REPORTEZ ICI LES APPRÉCIATIONS GÉNÉRALES DES RUBRIQUES, EN COLORIANT LA CASE EN VERT 😊, EN JAUNE 😐, OU EN ROUGE 😞

SITUATION DE TRAVAIL			
	Priorité		
1. Les aires de travail	😊	😐	😞
2. L'organisation technique entre postes	😊	😐	😞
3. Les emplacements de travail	😊	😐	😞
4. les risques d'accident	😊	😐	😞
5. les commandes et signaux	😊	😐	😞
6. Le matériel de travail	😊	😐	😞
7. les manutentions	😊	😐	😞
8. La charge mentale	😊	😐	😞
9. l'éclairage	😊	😐	😞
10. le bruit	😊	😐	😞
11. les ambiances thermiques	😊	😐	😞
12. les risques chimiques et biologiques	😊	😐	😞
13. les relations de travail entre travailleurs	😊	😐	😞
14. L'environnement social local et général	😊	😐	😞
15. Le contenu du travail	😊	😐	😞
16. L'environnement psychosocial	😊	😐	😞



SYNTHÈSE DES AMÉLIORATIONS PROPOSÉES ET DES ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES À RÉALISER

REPORTEZ ICI LES ACTIONS CONCRÈTES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE PRISES DIRECTEMENT, INDIQUÉES DANS LE CADRAN DROIT DES 16 RUBRIQUES AINSI QUE LES ASPECTS À APPROFONDIR PAR UNE OBSERVATION DÉTAILLÉE, INDIQUÉE DANS LE CADRE INFÉRIEUR DES 16 RUBRIQUES.

N°	QUI?	FAIT QUOI?	COÛT 0, € €€ €€€	QUAND?	
				Date projetée	Date réalisée



ANNEXE 2

PROCÉDURE D'ÉVACUATION

Inspirée de "Quand sonne l'alarme ou quand brûle le feu !", "Sans pépins" - vol.4, n°1, avril 2002

LA PERSONNE RESPONSABLE :

- ▶ appelle le 112, identifie la crèche, donne l'adresse et, si possible, spécifie l'étage impliqué
- ▶ s'assure de l'arrêt de toutes les activités et du rassemblement de chaque groupe par les éducateurs(trices)
- ▶ récupère les fiches nominales des enfants
- ▶ s'assure que tous les occupants évacuent le bâtiment
- ▶ dans la mesure du possible et sans mettre sa propre sécurité en jeu, vérifie que tous les locaux sont vides et ferme les portes
- ▶ se rend sur le lieu de rassemblement et demande le décompte des enfants aux éducateurs(trices)
- ▶ attend l'officier commandant du service de la sécurité incendie (à l'entrée principale de la crèche) pour lui transmettre les informations pertinentes

LE PERSONNEL ÉDUCATEUR :

- ▶ procède au décompte des enfants à partir de la liste des présences
- ▶ apporte la liste, quitte le local avec tous les enfants et ferme la porte
- ▶ évacue immédiatement les enfants par la sortie la plus proche désignée sur le plan d'évacuation
- ▶ interdit aux enfants de récupérer leurs vêtements
- ▶ s'assure que l'évacuation se déroule dans le calme
- ▶ se rend avec son groupe au point de rassemblement, procède au décompte et avise la responsable de la crèche de toute absence
- ▶ si la réintégration des locaux n'est pas autorisée, se rend au lieu de rassemblement désigné
- ▶ sur avis de la responsable de la crèche, réintègre les locaux

LES AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL (CUISINIER(IÈRE), SECRÉTAIRE, AGENT D'ENTRETIEN):

- ▶ assistent les éducateurs(trices) dans l'évacuation des petits jusqu'à 18 mois
- ▶ peuvent aider à l'évacuation des grands selon la procédure prévue par la crèche
- ▶ quittent le bâtiment immédiatement par la sortie la plus proche
- ▶ se dirigent vers le point de rassemblement
- ▶ signalent leur présence à la personne responsable

ANNEXE 3

EXEMPLE DE FICHE INDIVIDUELLE



DATE : 14/04/04

NOM : Julie

Médicaments :

Repas :

Heures	Heures
11h30	Légumes, très bien mangé
15h	Fruits, TB

Sommeil : 12h45 à 13h30

Selles :

Observations :

S'est fait une petite plaie au genou droit en tombant
dans le jardin (désinfection+pansement)
.....

Activités :

Poupée, dinette, bac à sable
.....
.....

Nom des éducateurs(trices) de la crèche

N° de Téléphone de la crèche

RÉFÉRENCES

OUVRAGES

CURRALADAS J.: **"Ces enfants qui nous cassent le dos.** Protéger son dos quand on s'occupe des tout-petits". Paris, Editions Frison-Roche, 1999

Ministère de la solidarité entre les Générations: "Guide pratique. **L'espace d'accueil de la petite enfance**". Paris, Collection FNCAUE, L'Inédite, 1999

NAVIR enfants, adultes, environnement : **"Les temps de l'enfance et leurs espaces.** Pratiques et exemples de création et d'aménagement de lieux d'accueil de la petite enfance". Paris, NAVIR, Réédition 2003

NAVIR enfants, adultes, environnement: "L'espace des lieux d'accueil de la petite enfance. **Les normes en question**". Paris, NAVIR

BROCHURES

DEMARET J-P., GAVRAY F. (PREVENT): **"Connaître et comprendre son dos pour mieux le protéger.** Manuel de la formation - prévention des lombalgies pour le personnel des crèches et des écoles maternelles". Bruxelles, Ministère fédéral de l'Emploi et du travail, 2002

MALCHAIRE J. (UCL): **"Stratégie sobane et méthode de dépistage déparis.** Série stratégie sobane, gestion des risques professionnels". Bruxelles, Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale, 2003

Ces 2 brochures peuvent être obtenues gratuitement :

- ▶ Par téléphone au + 32 (0)2 233 42 14
- ▶ Par commande directe sur le site du service public fédéral: <http://www.meta.fgov.be>
- ▶ Par écrit au:

Service des publications du SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale
rue Belliard 51
1040 Bruxelles (Belgique)
Fax : + 32 (0)2 233 42 36
E-mail : publi@meta.fgov.be

LEGISLATION

Mémorial A - N°55 - 01 juillet 1994 "Sécurité et Santé au Travail", loi du 17 juin 1994 concernant les services de santé au travail (page 1054)

Mémorial A - N°82 - 24 septembre 1998 "Relation Etat - Organismes Sociaux, Familiaux et Thérapeutiques", loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique (page 1600)

Mémorial A - N°90 - 3 novembre 1995 "Sécurité dans la Fonction Publique", texte coordonné du règlement grand-ducal modifié du 13 juin 1979 concernant les directives en matière de sécurité dans la fonction publique (page 2070)

Mémorial A - N°102 - 20 août 2001 "Protection des travailleuses enceintes, accouchées et allaitantes", loi du 01 août 2001 concernant la protection des travailleuses enceintes, accouchées et allaitantes (page 2032)

Mémorial A - N°159 - 28 décembre 2001 "Gestionnaires de structures d'accueil sans hébergement pour enfants", règlement grand-ducal du 20 décembre 2001 portant exécution des articles 1er et 2 de la

loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique pour ce qui concerne l'agrément gouvernemental à accorder aux gestionnaires de structures d'accueil sans hébergement pour enfants (page 3348)

Ces textes sont directement consultables sur le site www.legilux.lu

“Convention pour les crèches et foyers de jour pour enfants 2003”, Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse (Grand-Duché de Luxembourg)

La convention peut être obtenue sur demande au:

Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse

12-14, avenue Emile Reuter

L- 2420 Luxembourg

Tél: + 352 478 65 00

Fax: + 352 478 65 71

SITES INTERNET

<http://www.legilux.lu>

<http://www.asstsas.qc.ca/sanspepins.asp>

<http://www.meta.fgov.be>

<http://www.wesco-group.com>

<http://www.eibe.de>

<http://www.eibe.fr>

<http://www.see.lu>

MOBILIER

Catalogue WESCO 2003

<http://www.wesco-group.com>

Fournisseur au Luxembourg:

Wesco

Koenradd Cammaert

12, rue Seitert L-8508 Redange S/ Attert

e-mail: wescolux@pt.lu Showroom: sur rendez-vous

Tél.: + 352 23 62 09 68 Fax : + 352 26 62 01 44

Catalogue EIBE 2003/04

<http://www.eibe.de>

<http://www.eibe.fr>

Fournisseur au Luxembourg:

Concept Espace

B.P 93 L-8005 Bertrange

Tél.: + 352 31 68 64 Fax : + 352 31 68 65

Remarque:

- Certains éléments du mobilier présentés dans le guide tel que la table “macaroni”, ou le lit haut avec tiroirs de rangement en dessous, ne sont pas encore disponibles sur le marché européen.
- Le socle permettant de s’asseoir au sol est encore à l’état de prototype au sein du service de Santé au Travail Multisectoriel. Pour tout renseignement à son sujet, contacter le service.

Cette brochure a été élaborée avec le soutien de l'Agence Européenne pour la Santé et la Sécurité de Bilbao, par une équipe du Service de Santé au Travail Multisectoriel (STM) à Luxembourg composée de Emile ANISET, chargé de direction administrative, Dr Nicole MAJERY, chargé de direction médicale, Dr Magali DELAUNOIS, médecin du travail, Ingrid LEMPEREUR, kinésithérapeute, conseiller en prévention sécurité et ergonome, Déborah SEUTIN, ergonome.

Avec la collaboration du Professeur J. MALCHAIRE et de son équipe, Unité Hygiène et Physiologie du Travail, Université Catholique de Louvain.

Les illustrations ont été réalisées par David Bail, graphiste-illustrateur chez Comed / agence conseil en communication.

Ce guide peut être obtenu gratuitement auprès du:

SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL MULTISECTORIEL

32, rue Glesener

L-1630 Luxembourg

Tél: + 352 40 09 42 502

Fax: + 352 40 09 42 512

Email: direction@stm.lu



STM

SERVICE DE SANTÉ AU
TRAVAIL MULTISECTORIEL